

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2927

9 décembre 2008

### SOMMAIRE

<b>Am Finance S.A.</b> .....	<b>140490</b>	<b>H.T.I. Hotel Trust Investment S.A.</b> .....	<b>140496</b>
<b>Amigo S.à.r.l.</b> .....	<b>140493</b>	<b>Hydinvest S.A.</b> .....	<b>140491</b>
<b>ASM Services S.à r.l.</b> .....	<b>140450</b>	<b>Keilor S.à r.l.</b> .....	<b>140491</b>
<b>Assistance Ingénierie Lorraine Europe (AI- LE) S.à r.l.</b> .....	<b>140491</b>	<b>Magnum Immobilière S.A.</b> .....	<b>140490</b>
<b>Bank of Credit and Commerce Internatio- nal S.A.</b> .....	<b>140494</b>	<b>N&amp;W Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>140450</b>
<b>Bell S.à r.l.</b> .....	<b>140493</b>	<b>OCM Luxembourg Tekni-Plex Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>140489</b>
<b>BEN &amp; Co CHARTERING S.A.</b> .....	<b>140495</b>	<b>Prodex S.A.</b> .....	<b>140496</b>
<b>DeLa S.à r.l.</b> .....	<b>140493</b>	<b>Regi Participations S.A.</b> .....	<b>140494</b>
<b>Der Schreiner S.à r.l.</b> .....	<b>140492</b>	<b>Sax International S.A.</b> .....	<b>140494</b>
<b>Edmond de Rothschild Private Equity Chi- na S.C.A., SICAR</b> .....	<b>140450</b>	<b>Sechep Investments Holding S.à r.l.</b> .....	<b>140495</b>
<b>eOffice Invest S.A.</b> .....	<b>140491</b>	<b>Stolz Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>140493</b>
<b>Fintal Holding S.A.</b> .....	<b>140494</b>	<b>THM S.A.</b> .....	<b>140490</b>
<b>Flexokem A.G.</b> .....	<b>140496</b>	<b>Timeplus S. à r. l.</b> .....	<b>140490</b>
<b>Flexokem A.G.</b> .....	<b>140496</b>	<b>Tomdax S.à r.l.</b> .....	<b>140492</b>
<b>GMT Spanext S.à r.l.</b> .....	<b>140492</b>	<b>Wallace Properties S.à r.l.</b> .....	<b>140495</b>

**N&W Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 141.097.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008149428/242/13.

(080175879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

**ASM Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 119.379.

EXTRAIT

De la résolution unique prise par les membres du conseil d'administration en date du 10, Novembre 2008:

- Transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 73, Côte D'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet rétroactif au 3, Novembre 2008.

Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Doris Marliani

Mandataire

Référence de publication: 2008149413/751/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08820. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

**Edmond de Rothschild Private Equity China S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 143.088.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirteenth of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Edmond de Rothschild Private Equity China Management S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established under the laws of Luxembourg, with its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registration with the Luxembourg Trade and Company Register pending.

2) Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A., a partnership limited by shares ("société en commandite par actions") established under the laws of Luxembourg, with its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registration with the Luxembourg Trade and Companies Register pending.

Both duly represented by Mr Nicolas Cuisset, lawyer, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg (Grand Duchy of Luxembourg), pursuant to two (2) proxies dated November 12, 2008.

The proxies signed ne varietur by all the appearing parties and the undersigned notary shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of association of a company which they declared organized among themselves:

**Preliminary Chapter - Definitions**

Accrued Interest: has the meaning set forth in Article 10.7(c).

Administrative Agent: BPERE, in its capacity as the administrative agent, which, under the responsibility of the General Partner, is responsible for the calculation of the Net Asset Value, the maintenance of records and other general administrative functions as set forth under Luxembourg law.

**Add-On Investment:** any additional Investment in a Portfolio Company or an Affiliate thereof.

**Administrator:** has the meaning set forth in Article 17.2.

**Advisory Board:** has the meaning set forth in Article 16.1.

**Affiliate:** any company, corporation, partnership, trust or other entity which, in relation to the Person concerned, is a Subsidiary, a Holding Company, or a Subsidiary of a Holding Company of that Person.

**Affiliated Investors:** has the meaning set forth in Article 28.3.

**Annual Accounting Date:** December 31 of each year.

**Annual Accounting Period:** a period ending on and including an Annual Accounting Date and beginning on the day following the preceding Annual Accounting Date or, in the case of the first Annual Accounting Period, on the date of incorporation of the Company.

**Articles of Association:** the articles of association of the Company.

**Auditor:** means Mazars (Luxembourg), with a registered address at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg or, subject to Luxembourg law, such other Auditor as may be selected by the Company.

**Bad Conduct:** means fraud, gross negligence, gross professional misconduct, willful default, willful illegal acts or a conscious and material breach of duties.

**Board of Managers:** has the meaning set forth in Article 15.2

**Bridging Investment:** Any Portfolio Investment which is exited, fully or in part, within 12 months after the date when the Investment was made.

**Broken Deal Expenses:** all costs, fees and expenses incurred in connection with Investment proposals for the Company which do not proceed to completion.

**BPERE:** Banque Privée Edmond de Rothschild Europe ("BPERE"), with registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Company Register under number B 19.194, which shall serve as the Custodian of the Company Assets held either directly by the Custodian or through its correspondents, nominees, agents or delegates. BPERE shall also serve as the Administrative Agent of the Company.

**Business Day:** any day on which the Luxembourg interbank market is open for trading between commercial banks.

**Carried Interest Holder:** any Person who holds or will hold (as the context requires) Carried Interest Shares.

**Carried Interest Shares:** has the meaning set forth in Article 5.

**Class A Shares:** means the Class A1 and Class A2 Shares.

**Class A1 Shares:** has the meaning set forth in Article 5.

**Class A2 Shares:** has the meaning set forth in Article 5.

**Class B Shares:** has the meaning set forth in Article 5.

**Class C Share:** has the meaning set forth in Article 5.

**Co-Investing Shareholder:** has the meaning set forth in Article 28.3.

**Commitment:** the total amount that an Investor commits to invest in the Company as specified in the Subscription Agreement executed and delivered by such Investor. The minimum amount of a Commitment is three million Euro (€ 3,000,000.-). However, the General Partner reserves the right, in its sole discretion, to accept Commitments of a lower amount, which shall in any case not be inferior to five hundred thousand Euro (€ 500,000.-).

**Committee Chairman:** has the meaning set forth in Article 16.7.

**Company:** Edmond de Rothschild Private Equity China S.C.A., SICAR, governed by these Articles of Association.

**Company Assets:** has the meaning set forth in Article 30.5.

**Company Gain:** on any date, the total amount distributed by the Company to the Shareholders in excess of the Paid In Capital.

**Compulsory Repurchase:** has the meaning set forth in Article 9.4.

**Corporate Governance:** means the principles set forth in these Articles of Association to which the Investors adhere by signing the Subscription Agreement or the Transfer Agreement, as the case may be.

**Company Law:** means the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

**CSSF:** means the Luxembourg financial regulatory authority (Commission de Surveillance du Secteur Financier), whose oversight the Company is subject to.

**Custodian:** means BPERE, in its capacity as custodian of the Company, as described in Article 32.1.

**Cut-Off Date:** has the meaning set forth in Article 10.8(a).

**Defaulting Investor:** has the meaning set forth in Article 10.7.

**Default Letter:** has the meaning set forth in Article 10.7.

**Delegate:** has the meaning set forth in Article 15.2.

**Departure Event:** if, for any reason whatsoever, prior to the end of the Investment Period the General Partner and the Investment Advisor collectively have two or less than two Key Persons dedicated to the achievement of the Investment Charter.

**Disposal Expenses:** all costs, fees, taxes, expenses and any other charges incurred in connection with the disposal of Portfolio Investments (including the distribution in specie of Portfolio Investments).

**Drawdown Notice:** any notice given in writing (including by email, fax or otherwise) by the General Partner to an Investor, in such form as the General Partner may determine, requesting the Investor to pay contribution in cash to the share capital of the Company.

**Euribor:** the Euro Interbank Offered Rate sponsored by the European Banking Federation.

**Final Closing Date:** the Cut-Off Date or such other prior date to be decided by the General Partner.

**Final Liquidation Date:** the date when the Company can proceed with a final distribution of all remaining Company Assets to its Shareholders after having sold or distributed all of its Portfolio Investments.

**First Drawdown:** the first contribution by each Investor to the share capital of the Company equal to Five percent (5%) of its Commitment.

**First Payment:** in relation to any Subsequent Investor, the first payment that the Subsequent Investor makes to the Company on account of its Commitment, including the First Drawdown.

**First Payment Date:** in relation to any Subsequent Investor, the date upon which said Investor makes its First Payment.

**Further Drawdown:** any contribution by the Investors to the share capital of the Company, other than the First Drawdown, to be called by the General Partner.

**General Partner:** Edmond de Rothschild Private Equity China Management S.à r.l., sole partner with unlimited liability, and the holder of the single Class C Share ("associé commandité").

**Holding Company:** an entity is a holding company of a Person (except when such Person is an individual) if it, directly or indirectly:

- (a) holds a majority of the voting rights in such Person; or
- (b) is a shareholder of that Person and has the right to appoint the majority of the members of its board of directors (or any equivalent corporate body); or
- (c) is a shareholder of that Person and controls, alone or pursuant to an agreement with other shareholders, a majority of the voting rights in it or has the right to appoint the majority of the members of its board of directors (or any equivalent corporate body).

**Incapacity of the General Partner:** has the meaning set forth in Article 17.1.

**Initial Closing Date:** the date as set forth in the PPM.

**Interim Period:** has the meaning set forth in Article 11.7.

**Investment:** any investment that may be realized by the Company in accordance with the Investment Charter.

**Investment Advisor:** Edmond de Rothschild Private Equity China Advisory Ltd., the wholly-owned subsidiary of the General Partner incorporated and existing under the laws of Hong Kong and the wholly-owned Affiliate thereof incorporated in the People's Republic of China, or any subsequent Investment Advisor, appointed at the sole discretion of the General Partner, which must be part of Groupe LCF Rothschild.

**Investment Charter:** has the meaning set forth in Article 3.2.

**Investment Period:** the period from the Initial Closing Date to the Cut-Off Date.

**Investment Vehicles:** has the meaning set forth in Article 3.4.

**Investor:** means any Well Informed Investor who is or will become (as the context requires) a Shareholder.

**Key Persons:** means the four senior professionals recruited by the General Partner and/or the Investment Advisor, namely Moling Chen, Bertrand Théaud, Bo Wang and Laurent Dorpe or any replacement in accordance with Article 11.8.

**Management Fee:** has the meaning set out in Article 12.1.

**Net Asset Value:** has the meaning set forth in Article 30.6.

**Net Proceeds:** the Proceeds less any Disposal Expenses incurred with regard to the disposal of the source of the Proceeds.

**New Investment:** any Investment in a company that is not a Portfolio Company or an Affiliate thereof.

**Notification Letter:** has the meaning set forth in Article 7.2.

**Offered Shares:** has the meaning set forth in Article 10.7(e).

**Other Management Expenses:** has the meaning set forth in Article 12.3(d).

**Paid In Capital:** the total amount actually paid by the Investors to the Company in respect of their Commitments (excluding the Subscription Premium paid by Subsequent Investors, any Accrued Interest paid by Defaulting Investors and any reinvestments of Temporary Distributions).

**Payment Date:** has the meaning set out in Article 10.3.

**Payment in Default:** has the meaning set forth in Article 10.7.

Person: any individual, partnership, company, corporation, corporate body, un-incorporated organization or association, trust or other entity.

PPM: The Company's confidential private placement memorandum.

Portfolio Company: any company, corporation, partnership or other entity in which the Company holds a Portfolio Investment.

Portfolio Investment: any Investment held by the Company.

Preferred Return: the interest accrued on the Paid In Capital at a rate of 8% per annum and compounded annually on each Annual Accounting Date.

Preliminary Expenses: has the meaning set out in Article 12.3(a).

Proceeds: the consideration received in cash and/or in specie in respect of the disposal of a Portfolio Investment, or any part thereof, as well as any capital return (such as repurchase or cancellation of shares), dividends, interest or any other amounts directly or indirectly received from a Portfolio Company.

Proposed Shares: has the meaning set out in Article 7.2.

Quarterly Accounting Date: March 31, June 30, September 30 and December 31 of each year.

Quarterly Accounting Period: a period ending on and including a Quarterly Accounting Date and beginning on the day following the preceding Quarterly Accounting Date or, in the case of the first Quarterly Accounting Period, on the date of incorporation of the Company.

Quoted Securities: has the meaning set forth in Article 36.9.

Regulated Stock Market: any organized market for the trading of securities, derivative or financial instruments which:

- (a) is recognized as such by the competent authorities in its jurisdiction,
- (b) functions regularly,
- (c) is characterized by the fact that regulations issued or approved by the competent authorities define the conditions for operation of the market, and
- (d) complies with all the reporting and transparency requirements laid down by the competent authorities.

Repurchase Notice: a notice served by the General Partner on a Transferee pursuant to Article 7.1.

Repurchase Price: the price at which Class A Shares are to be purchased pursuant to Article 7.1. or Article 9.4, being equal to the Paid In Capital paid for the Shares concerned; provided, however, that if the General Partner determines that the Net Asset Value of the Shares has decreased below the Paid In Capital for such Shares, the General Partner may reduce the purchase price to a lower price based on the Net Asset Value of the Shares on the date of the repurchase.

S.C.A.: a partnership limited by shares ("société en commandite par actions") governed by Luxembourg law, which is the legal form of the Company.

Share and Shares: has the meaning set forth in Article 5.

Shareholder and Shareholders: has the meaning set forth in Article 5.

Shares Value: has the meaning set forth in Article 31.1.

SICAR: the Luxembourg Société d'Investissement en Capital à Risque submitted to the SICAR Law regime.

SICAR Law: the Luxembourg law of June 15th, 2004 on the SICAR, as amended from time to time.

Special Reserve Account: has the meaning set forth in Article 36.4.

Subscription Agreement: the subscription agreement executed by an Investor whereby the Investor irrevocably undertakes to subscribe for Shares and agrees to pay its Commitment and adhere to the principles of Corporate Governance.

Subscription Period: the period during which Investors may enter into a Subscription Agreement, which shall commence on the date of incorporation of the Company and shall end on the Final Closing Date.

Subscription Premium: has the meaning set out in Article 10.5.

Subsequent Investor: any Investor (excluding the Carried Interest Holders) who enters into a Subscription Agreement after the Initial Closing Date or any Investor (excluding the Carried Interest Holders) who increases its Commitment after the Initial Closing Date, but, in the latter case, the Investor will be treated as a Subsequent Investor only with respect to the increased amount of its Commitment subscribed for after the Initial Closing Date and will not be subject to the payment of a Subscription Premium.

Subsidiary: an entity is a subsidiary of a Person if such Person, directly or indirectly:

- (a) holds a majority of the voting rights in such entity; or
- (b) is a shareholder of that entity and has the right to appoint the majority of the members of its board of directors (or any equivalent corporate body); or
- (c) is a shareholder of that entity and controls, alone or pursuant to an agreement with other shareholders, a majority of the voting rights in it or has the right to appoint the majority of the members of its board of directors (or any equivalent corporate body).

**Temporary Distributions:** any distribution made to the Investors with respect to which the General Partner is entitled to recall the amounts distributed in one or more Drawdowns, as more fully set forth in Article 37.

**Total Commitments:** the aggregate of the Commitments of all the Investors.

**Total Undrawn Commitments:** the aggregate of the Undrawn Commitments of all the Investors.

**Transaction Expenses:** has the meaning set forth in Article 12.3(c).

**Transfer:** the sale, assignment, transfer, exchange, contribution, pledge, mortgage or any other form of disposition or encumbrance by an Investor of its Shares, or any part thereof or beneficial interest therein.

**Transferee:** any Person to whom Shares are transferred in accordance with Articles 7.1 or Articles 7.2.

**Transfer Agreement:** any agreement entered into by Persons in relation to the Transfer of Shares.

**Undrawn Commitment:** the amount of an Investor's Commitment which the General Partner is still entitled to draw down.

**Warning Period:** has the meaning set forth in Article 10.7 (d).

**Well Informed Investor:** any Person who qualifies as a well informed investor ("investisseur averti") pursuant to Article 2 of the SICAR Law, i.e. any institutional investor, professional investor or any other investor who meets the following conditions:

1) Such investor has confirmed in writing that it complies with the requirements for Well Informed Investors pursuant to Luxembourg law, and

2) (a) such investor has subscribed for a Commitment of not less than one hundred twenty-five thousand Euro (€ 125,000.-) in the Company, or (b) such investor has obtained an assessment made by a credit institution, another professional of the financial sector, subject to rules of conduct within the meaning of Article 11 of Directive 93/22/EEC, or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC, certifying such investor's expertise, experience and knowledge in adequately appraising an investment in risk capital.

## **Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Corporate Purpose and Term**

### **Art. 1. Form and Corporate Name**

1.1. There is hereby established among the founding Shareholders, including Edmond de Rothschild Private Equity China Management S.à r.l., as sole General Partner, and all those who may become Shareholders, a Company in the form of a partnership limited by shares ("Société en commandite par actions") with a fixed share capital which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the SICAR Law as well as by these Articles of Association.

1.2. The Company will exist under the corporate name of Edmond de Rothschild Private Equity China S.C.A., SICAR.

1.3. The renunciation to the SICAR status by the Company requires the unanimous consent of the Investors.

### **Art. 2. Registered Office**

2.1 The Company will have its registered office in the city of Luxembourg at a place determined by the General Partner.

2.2 The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by the General Partner.

2.3 In the event that in the view of the General Partner extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and Persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the SICAR Law. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the Persons entrusted with the daily management of the Company.

### **Art. 3. Corporate Purpose**

3.1 The corporate purpose of the Company is to invest its funds in securities and other assets representing risk capital in sense of Article 1 of the SICAR Law in order for the Investors to reap the benefits from its assets management in consideration for the risk borne by said Investors.

3.2 The Company shall directly or indirectly invest in equity, or occasionally in quasi equity, in growth mid-sized companies whose businesses are located in or are closely linked with China ("Investment Charter").

3.3 The Company shall create or invest in special purpose investment vehicles ("Investment Vehicles") for purposes of realizing and hold its Portfolio Investments. The investment by the Company in the Investment Vehicles may be made through equity, quasi equity and/or shareholders loans. In relation to certain Investments, the Company may invest in a series of Investment Vehicles, if the General Partner determines that doing so is in the best interests of the Company.

3.4 The Company shall not invest more than fifteen percent (15%) of the Total Commitments in a single Investment; provided, however, that this maximum limitation may be exceeded in case of Add-On Investment.

3.5 The Company may take any measure and carry out any operation which it deems useful in order to accomplish its corporate purpose to the full extent permitted by the SICAR Law and Company Law.

3.6 The Company shall not directly use leverage or borrow at the Company level in any form for investing purposes. Leverage or borrowing in any form, which shall be non-recourse to the Company's assets, may be used for purposes of financing Investment Vehicles. Other than on a short term basis pending Investment or distribution, the Company shall not invest in SICAV shares and if so, exclusively in money market SICAVs.

**Art. 4. Term.** The Company is formed for a term of eight (8) years starting on the Initial Closing Date, except as provided for in Articles 38.2 and 38.3 herein. Notwithstanding the above, in order to allow the Company to realize and dispose of its Portfolio Investments, such term may be extended by the General Partner at its sole discretion for two (2) periods of one (1) year each, inclusive of the optional one year extension of the Investment Period. The Investors shall be notified of any such extension at least one (1) month before its effective date. At the expiration of its term, the Company will be dissolved and liquidated according to Article 39 herein.

## Chapter II. Corporate Capital, Shares and Commitments

**Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at thirty-three thousand Euros (€ 33,000.-) divided into:

(a) Fifty two (52) class A shares ("Class A Shares"), all with a nominal value of five hundred Euro (€ 500.-) each, fully paid up; the Class A Shares will be composed of sub-types of shares all vested with the same rights, except with respect to their relative share of the Management Fee and co-investment rights, as follows:

- Twenty-eight (28) Class A1 Shares will be allocated to Investors whose Commitment is equal to or higher than five million Euro (€ 5,000,000.-) ("Class A1 Shareholders"),

- Twenty-four (24) Class A2 Shares will be allocated to Investors whose Commitment is less than five million Euro (€ 5,000,000.-) ("Class A2 Shareholders").

(b) Thirteen (13) class B share ("Class B Shares" or "Carried Interest Shares"), all with a nominal value of five hundred Euro (€ 500.-) each, fully paid up; and

(c) One (1) class C share (the "Class C Share"), which shall only be held by the General Partner, with a nominal value of five hundred Euro (€ 500.-), fully paid up.

The Class A Shares and Class B Shares are individually referred to as a "Share" and together as the "Shares". Holders of Class A Shares and/or Class B Shares are individually referred to as a "Shareholder" and together as "Shareholders". The Shares may only be held or acquired by Persons qualifying as a Well Informed Investors.

The authorized share capital and the maximum amount of share capital of the Company amount to two hundred fifty million Euros (€ 250,000,000.-) divided into:

(a) Four hundred ninety nine thousand eight hundred nineteen (499,819) Class A shares, all with a nominal value of five hundred Euro (€ 500.-) each, fully paid up; composed of Class A1 and Class A2 shares;

(b) One hundred eighty (180) Class B shares, all with a nominal value of five hundred Euro (€ 500.-) each, fully paid up; and

(c) One (1) Class C share (the "Class C Share"), which shall only be held by the General Partner, with a nominal value of five hundred Euro (€ 500.-), fully paid up.

By virtue of the Company's maximum authorized share capital and within the total maximum amount of two hundred fifty million Euro (€ 250,000,000.-), the General Partner may, at its sole discretion, increase the share capital within the limit of the authorized share capital and increase the number of Class A Shares and Class B Shares, respectively by up to an additional four hundred ninety nine thousand seven hundred sixty seven (499,767) Class A Shares and an additional one hundred sixty seven (167) Class B Shares, fully paid up, and is authorized and empowered to:

- realize any increase of the share capital within the limits of the authorized share capital in one or several successive tranches, by the issuing of new Class A Shares and new Class B Shares, against payment in cash;

- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the amount of any share premium to be paid on the Class A Shares and the Class B Shares if any, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Class A Shares and new Class B Shares; and

- remove or limit the preferential subscription right of the Shareholders in case of issue of Class A Shares and Class B Shares against payment in cash.

This authorization is valid for a period of five (5) years from the date of publication of the deed of incorporation and it may be renewed by a general meeting of Shareholders for those shares of the authorized share capital which up to then will not have been issued by the General Partner.

Following each increase of the subscribed share capital, realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of Article 5 of the Articles shall be amended so as to reflect the capital increase; such modification will be recorded in authentic form by the General Partner or by any person duly authorized and empowered by the General Partner for this purpose.

### Art. 6. Shares

6.1 The Shares will be in the form of registered shares.

6.2 With respect to recording of the Shares, a Shareholders' register, which may be examined by any Shareholder, will be kept at the registered office by the Administrative Agent. The Shareholders' register will contain the precise designation of each Shareholder, the number of Shares held, the payments made with respect to the Shares, as well as Transfers of Shares and the dates thereof.

6.3 Each Shareholder and the General Partner will notify the Company of its address (including fax and email contacts) and any change thereof by email, fax or registered mail. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

6.4 Ownership of the Shares will result from the recordings in the Shareholders' register.

#### **Art. 7. Transfer of Shares**

7.1 Unrestricted Transfers: Provided that the transferor sends a notice to the General Partner no later than fifteen (15) days prior to the date of the proposed Transfer, any Transfer of Class A Shares by an Investor (i) to another Investor, or (ii) to an Affiliate of the transferor, is unrestricted. The General Partner shall nevertheless have the right to prohibit any Transfer that may create a regulatory problem for the Company, the General Partner or any of the Investors. After the Transfer is completed, if at any time the Transferee ceases to be (i) an Affiliate of the transferor or (ii) if the Transferee is an investment fund, such investment fund ceases to be managed by the transferor or its Affiliate, then the General Partner will be entitled to require the Transferee to transfer the Class A Shares back to the transferor forthwith.

If such transferor is no longer in existence, or is no longer in a position to own the Class A Shares, the General Partner can direct the Transferee to sell such Class A Shares to other parties and to provide the General Partner with evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If the Transferee fails to comply with the direction, the General Partner may compulsorily redeem or cause to be redeemed from the Transferee all Class A Shares held by the Transferee in the following manner:

- the General Partner shall serve a repurchase notice (the "Repurchase Notice") upon the Transferee holding the Class A Shares or appearing in the Shareholders' register as the owner of the Class A Shares to be purchased, specifying the Class A Shares to be purchased as aforesaid, the manner in which the Repurchase Price will be calculated, the name of the purchaser and the date of the repurchase;

- any such Repurchase Notice may be served upon such Transferee by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such Transferee at his last known address appearing in the Shareholders' register of the Company. The said Transferee shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the Share certificate or certificates (if such have been issued by the General Partner) representing the Class A Shares specified in the Repurchase Notice;

- immediately after the close of business on the date specified in the Repurchase Notice, such Transferee shall cease to be the owner of the Class A Shares specified in such notice and his name shall be removed from the Shareholders' register;

- each such Class A Share shall be purchased at the Repurchase Price;

- payment of the Repurchase Price shall be made available to the Transferee as soon as practicable and at the latest during the liquidation procedure without bearing any interest. Upon service of the Repurchase Notice as aforesaid, the Transferee shall have no further interest in such Shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the Repurchase Price;

- the exercise by the General Partner of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any Person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the General Partner at the date of any Repurchase Notice, provided in such case the said powers were exercised by the General Partner in good faith.

7.2 Shares are not freely transferable: Any Transfer of Class A Shares, except for the Transfers that are unrestricted pursuant to Article 7.1, and all Transfers of Class B Shares to any Person for any reason whatsoever, shall be subject to the prior written consent of the General Partner. In the event that a Shareholder proposes to Transfer its Shares to any third party, which must qualify as a Well Informed Investor, such Shareholder shall give the General Partner written notice of its intention to sell said Shares by registered mail with return receipt requested ("Notification Letter"), which notice shall state (indicating the full name, mailing address and tax domicile of the transferor and of the Transferee) the number of shares ("Proposed Shares") which the transferor plans to Transfer, their registration numbers, and the price offered for the Proposed Shares. The Notification Letter must be countersigned by the proposed Transferee.

7.3 The General Partner shall, within thirty (30) Business Days from the receipt of the Notification Letter, notify the transferor whether it consents or does not consent to the Transfer in its sole and absolute discretion. If the General Partner does not give notice of its refusal to consent within the above period, it shall be deemed to have consented to the proposed Transfer.

7.4 Any Transfer, whether pursuant to Articles 7.1 or 7.2, requires and is entirely conditional upon the assignment of all corresponding rights, duties and obligations of the transferor to the Transferee, including if all of the Further Draw-downs have not yet been called, the obligations in respect of the Undrawn Commitment corresponding to the Proposed Shares being transferred together with the Proposed Shares.

7.5 Any Transfer shall become effective and binding and shall only be recorded in the Company's Shareholders register after the Transferee has executed or joined all the agreements in force governing the relationship between the Share-

holders and the Company as well as between the Shareholders themselves, including, but not limited to, the Articles of Association and the Subscription Agreement.

7.6 Except in the event of Bad Conduct of the General Partner as set forth in Article 11, the Class C Share cannot be transferred unless such Transfer is approved by a vote representing at least three quarters (75%) of the Shares.

**Art. 8. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced at one or more times by a vote of two thirds (2/3) of the Shares held by Shareholders present or represented at a general meeting of Shareholders, with the consent of the General Partner. Any reduction of capital must apply to all Class A Shareholders or all Class B Shareholders, in each case pro rata to their shareholding in each class of Shares.

#### **Art. 9. Repurchase of Shares**

9.1 The Shares of the Company are redeemable shares. The Company may repurchase its own Shares at the sole discretion of the General Partner. Any repurchase of Shares will be made in accordance with the provisions of Article 36.3 herein. The repurchased Shares will be repurchased based on the Net Asset Value as calculated by the General Partner for each repurchase at the time of such repurchase. No repurchase of Shares shall occur if as a result thereof, the share capital of the Company would fall below one million Euros (€ 1,000,000.-).

9.2 The Company may call for a repurchase of Shares, in whole or in part, by notice sent by registered mail at the address which appears in the Shareholders' register mentioning (i) the date of the repurchase, (ii) the number of Shares called for repurchase, (iii) the repurchase price (which will be based on the Net Asset Value of the repurchased Shares as determined by the General Partner), and (iv) the method and timing of the payment of the repurchase price.

9.3 Upon the removal or withdrawal of the General Partner for any reason, the C Share shall, subject to applicable law, automatically be repurchased and issued to, or acquired by, the successor General Partner and the Articles of Association shall be amended to reflect the appointment of the new General Partner.

Notwithstanding anything to the contrary herein, Shares may be repurchased compulsorily by the Company if a Shareholder is found not to be a Well Informed Investor (a "Compulsory Repurchase"). In case of a Compulsory Repurchase, the repurchase price paid by the Company to the Shareholder shall be equal to the Paid In Capital paid for the Shares, provided however that if the General Partner determines that the Net Asset Value of the Shares has decreased below the Paid In Capital for such Shares, the General Partner may reduce the repurchase price to a lower price based on the Net Asset Value of the Shares on the date of the repurchase.

#### **Art. 10. Commitments**

10.1 Obligations under the Subscription Agreement: By entering into the Subscription Agreement, each Shareholder irrevocably undertakes, upon the General Partner's request, to make contribution in cash to the share capital of the Company up to its Commitment by subscription of shares of five hundred Euro (€ 500.-) each fully paid up. The contributions by each Shareholder shall consist of successive drawdowns, equal in the aggregate to one hundred percent (100%) of its Commitment, in payment of subscribed shares of five hundred Euro (€ 500.-) each and fully paid up.

10.2 Carried Interest Holder Commitment: Carried Interest Holders shall pay their Commitment in full within ten (10) Business Days following the Initial Closing Date.

10.3 Further Drawdowns: At least ten (10) Business Days prior to the date on which each Further Drawdown is to be paid ("Payment Date"), the General Partner shall issue a Drawdown Notice notifying Shareholders of the portion of their Commitment required to be contributed to the Company prior to or on the Payment Date. The General Partner shall be permitted to request Further Drawdowns on less than ten (10) Business Days prior notice whenever circumstances warrant such a shorter notice period, it being understood that the notice period shall in no event be shorter than five (5) Business Days. All Further Drawdowns called by the General Partner shall be fully paid in cash on or prior to the Payment Date.

10.4 Payments: Payments shall be made in cash by wire transfer to the Company's account with the Custodian.

10.5 First Payment of Subsequent Investors: Immediately after they enter into a Subscription Agreement, Subsequent Investors are required to pay the First Payment which shall include both the First Drawdown and, if applicable, the Further Drawdowns already been paid in by the Investors. If the First Payments made by the Subsequent Investors create a cash surplus, the General Partner may, but is not obligated to, make one or more Temporary Distributions. Each Subsequent Investor will also be required to pay on its First Payment Date a subscription premium ("Subscription Premium") as set out below. The Subscription Premium shall be payable in addition to the Commitment of such Subsequent Investor.

10.6 The Subscription Premium shall be determined for each Subsequent Investor by applying to the amount of the Subsequent Investor's First Payment (net of any Temporary Distributions made to such Subsequent Investor at the time of its First Payment) an interest rate corresponding to the EURIBOR 3 month rate increased by three hundred (300) basis points for the period between the Initial Closing Date (or the applicable Payment Date for the Further Drawdowns already paid in) and the First Payment Date of such Subsequent Investor.

10.7 Delays or default in payment: In the event that a Shareholder ("Defaulting Investor") fails to make a payment in relation to a drawdown ("Payment in Default") on or prior to the relevant Payment Date, the General Partner shall send a default letter ("Default Letter") to the Defaulting Investor setting forth the sanctions and remedies which the General Partner, in its sole discretion, elects to impose. These sanctions and remedies include:

(a) Subject to Luxembourg law, suspend the voting rights of the Shares held by the Defaulting Investor for as long as such Defaulting Investor holds such Shares and continues to be a Defaulting Investor;

(b) Subject to paragraph (d) below, the Defaulting Investor shall not receive any distribution of any kind whatsoever until the Final Liquidation Date;

(c) Without derogating from any action that the General Partner may initiate on behalf of the Company and/or the other Shareholders against the Defaulting Investor and the right, as set out below in paragraph (e) to sell the Defaulting Investor's Shares, the Payment in Default shall accrue interest (the "Accrued Interest") from the Payment Date and until payment of the Payment in Default has been received by the Company in full. The Accrued Interest shall be the Euribor 1 month rate increased by one thousand (1000) basis points;

(d) In the event that the default is remedied within ten (10) Business Days after the sending of the Default Letter ("Warning Period") and the Payment in Default and the Accrued Interest are paid to the Company in full (unless partially or fully waived by the General Partner, in its sole discretion), the Defaulting Investor shall recover its rights to receive distributions made, including any distributions, if any, which took place between the Payment Date and the date the Payment in Default was remedied;

(e) If the Payment in Default is not remedied within the Warning Period, the Shares held by the Defaulting Investor may be repurchased by the Company or sold in whole or in part to one or more other Shareholders or third parties pursuant to the following procedure:

(i) the General Partner shall inform the other Shareholders in writing of the sale of the Shares of the Defaulting Investors ("Offered Shares") specifying the number of Shares for sale;

(ii) if one or more Shareholders offer to purchase the Offered Shares, they shall inform the General Partner by registered mail with return receipt within ten (10) Business Days following the sending of the letter by the General Partner informing them of the sale of the Offered Shares;

(iii) if one or more Shareholders offer to purchase all of the Offered Shares, the General Partner shall inform the Defaulting Investor thereof by registered mail, detailing the number of Shares which each Shareholder offers to purchase;

(iv) in case the offer by the Shareholders to purchase the Offered Shares is for more than the number of Offered Shares, the Offered Shares shall be sold to the Shareholders pro rata to their Commitments; and

(v) in the event that the Shareholders do not offer to purchase all the Offered Shares, then the Shares may be sold to any third parties qualifying as Well Informed Investors.

If the Defaulting Investor and the third parties agree on a price (it being stated that this price must be the same for all purchasers, whether Shareholders or third parties), the Shares will be transferred at the agreed upon price. If the Defaulting Investor does not sell the Offered Shares within three (3) months following the Payment Date, the General Partner may sell the Offered Shares by way of auction and if the sale by auction is not successful, purchase the Offered Shares on behalf of the Company for a price equal to ten per cent (10%) of the Shares Value as of the Payment Date.

(f) In determining the amount to be paid to the Defaulting Investor, the General Partner shall deduct from the proceeds resulting from the sale of the Offered Shares all the expenses incurred in connection with such sale and all the amounts owed to the Company with respect to the Payment in Default and the Accrued Interest thereon. Second, unless the General Partner, on behalf of the Company, purchased the Offered Shares at a price equal to ten percent (10%) of the Shares Value as of the Payment Date, the General Partner shall receive a sale commission equal to the higher of: (i) ten percent (10%) of the net proceeds of the sale or (ii) ten percent (10%) of the Shares Value of the Offered Shares as of the Payment Date. Third, the General Partner shall deduct on its own behalf, and on behalf of the Company, the Shareholders and the Custodian, all the expenses incurred or damages suffered by them due to the Payment in Default. Fourth, the Defaulting Investor shall receive the balance, if any. For removal of doubt, any purchaser of the Offered Shares must execute a Transfer Agreement in which the purchaser agrees to pay in the remaining Undrawn Commitments attached to the Shares it acquired.

#### 10.8 End of the Investment Period:

(a) Subject to Articles 11.8 and 11.9, the Investment Period shall end on the earlier of: (i) four years following the Initial Closing Date, as may be extended to five years following the Initial Closing Date if so decided by the General Partner at its sole discretion; or (ii) the date that the General Partner terminates the Investment Period providing at least 70% of the Total Commitments have been invested or reserved for Investment (the "Cut-Off Date"). Notwithstanding the above, if the Investment Period is suspended and then resumed, the period during which the Investment Period was suspended shall not count as part of the Investment Period and the Investment Period and the Cut-Off Date shall be adjusted accordingly.

(b) After the Cut-Off Date, the Company will cease to make New Investments. Notwithstanding the foregoing, the General Partner shall be entitled to call Further Drawdowns for the following purposes:

(i) to pay the expenses and liabilities incurred by the Company;

(ii) to complete New Investments which were committed to prior to the Cut-Off Date and, in general, fulfil commitments or complete obligations contracted during the Investment Period;

(iii) to pay any amounts owed to the General Partner or to the Investment Advisor, including but not limited to the Management Fee; and

(iv) to make Add-On Investments.

(c) If, on the Cut-Off Date, the Paid In Capital represents less than sixty percent (60%) of the Total Commitments, the General Partner will be entitled to call Further Drawdowns only up to an amount equal to two thirds (2/3) of the amounts called by the General Partner prior to the Cut-Off Date. In such event, the reduced amount that the General Partner shall be entitled to draw down will be notified to the Shareholders in writing and the Total Undrawn Commitments and the Total Commitments will be correspondingly adjusted.

(d) The General Partner may, at any time after the Cut-Off Date, in its sole discretion, waive the right to call any Further Drawdowns and the Total Undrawn Commitments will then be reduced to zero.

(e) The General Partner shall cease to be entitled to call Further Drawdowns on the earlier of:

(i) the date on which the Company is dissolved, or

(ii) the date on which the Total Undrawn Commitments are equal to zero.

### **Chapter III. Management and Advisory Board**

#### **Art. 11. Management**

11.1 The Company shall be managed by Edmond de Rothschild Private Equity China Management S.à r.l., in its capacity as sole General Partner.

11.2 The General Partner is the entity solely responsible for the management, operation and administration of the Company (including, without limitation, for all investment and disposition decisions). For removal of doubt, neither the Investment Advisor nor the Advisory Board shall have the power to bind the Company and in particular to make investment or disposition decisions on behalf of the Company or the General Partner. The General Partner has no limitation in its powers to carry out the Company's purpose and to act in the name of the Company as it deems necessary or suitable, in its sole discretion.

11.3 The General Partner will manage the Company in accordance with the Investment Charter. The General Partner shall retain the services of the Investment Advisor to assist the General Partner in implementing the Investment Charter.

11.4 The General Partner shall be responsible for identifying, evaluating, selecting and purchasing all Investments, the management of all Portfolio Investments after their purchase and ultimately, the sale or other divestment of the Portfolio Investments on behalf of the Company. The General Partner shall act in the best interest of the Company and its Shareholders, and shall exercise on behalf of the Company the voting rights attached to the securities that the Company holds, directly and indirectly, in the Investment Vehicles and the Portfolio Companies.

11.5 The General Partner, its managers, employees and advisors may be appointed members of the board of directors (conseil d'administration), supervisory board (conseil de surveillance) or any equivalent position in any Investment Vehicle and/or Portfolio Companies. The General Partner may also appoint any third parties it chooses to such positions. The General Partner shall report to the Investors in its annual report on such appointments.

11.6 Any material change in the ownership or the management of the General Partner requires the prior approval of the CSSF; and the General Partner shall promptly inform the Advisory Board and the Shareholders of such change. In case of a proposed change of control of the General Partner (except if the General Partner remains controlled, directly or indirectly, by an entity controlled by the Baron Benjamin de Rothschild family), as soon as the Board of Managers of the General Partner endorses such a proposed transaction the Investment Period shall be suspended and the General Partner shall promptly inform the Shareholders to enable the Shareholders, within a three (3) months period, to decide at a Shareholders' meeting by a vote representing three quarters (3/4) of the Shares whether the Investment Period should be resumed or terminated. For the avoidance of doubt, any removal of the General Partner which could result from a proposed change of control transaction of the General Partner, pursuant to this Article 11.8 shall not per se be considered a removal due to the General Partner's Bad Conduct. In any case, a new General Partner may replace the former one only if the new General Partner has been prior approved in writing by the CSSF.

11.7 In case of a Departure Event, the General Partner will have six months as from the occurrence of the Departure Event (the "Interim Period") to find one or more suitable professionals to replace the Key Persons who have left in such a manner that the number of Key Persons be at least equal to three. Such persons will have, within the General Partner and/or the Investment Advisor (and within the LCF-Rothschild Group), the same title or capacity as the departing Key Persons. In such case, the General Partner will submit the relevant candidate(s) to the approval of the Class A shareholders who will have the right to refuse these professional(s) one time. The approval of the Class A shareholders must be granted by the majority of the Class A shareholders. In case the majority is not reached or in case the Class A Shareholders would not approve the candidate(s) submitted by the General Partner in such a manner that the number of approved Key Persons is at least equal to three, the General Partner will be allowed to replace the Key Persons who have left and to hire new professionals at his sole discretion without any further approval to be given by any Shareholder.

During the Interim Period, no New Investment shall be carried out by the Company.

If the Departure Event has not been remedied at the end of the Interim Period, the General Partner shall terminate the Investment Period.

In case of the departure of any Key Person (whether such departure causes a Departure Event or not), such Key Person shall be replaced by the General Partner at its sole discretion with a qualified person as soon as practically possible.

The General Partner may submit such replacement to the Class A Shareholders for their approval. Upon approval by a majority of the Class A Shareholders, the replacement shall then become a Key Person.

11.8 The General Partner may withdraw at any time but the Class C Share cannot be transferred unless such transfer is approved by a vote representing at least three quarters (3/4) of the Shares.

The General Partner shall not, except in the event of Bad Conduct, be removed as General Partner before the Cut-Off Date. Following the Cut-Off Date, the General Partner may only be removed as General Partner of the Company by a vote of the Shareholders representing three quarters (3/4) of the Shares with the approval of the General Partner itself, except in the event of Bad Conduct in which case the General Partner may be removed by a vote of the Shareholders representing a majority of the Shares and further provided that in case the General Partner is incapacitated, its approval shall not be required.

11.9 The General Partner may only be removed after another general partner has joined the Company, and only after the new general partner has been approved by the CSSF as provided for in Article 11.7.

11.10 Unless the General Partner is removed for Bad Conduct it will be entitled to a payment by the Investors equal to the Management Fee (as described in article 12) paid the twelve (12) months prior to the removal of the General Partner.

The Class A Shareholders shall neither participate in, nor interfere with, the management of the Company and shall have no rights or obligations in such respect.

#### **Art. 12. Powers of the General Partner, Management Fee and Expenses Incurred by the General Partner**

12.1 The General Partner is vested with all the powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's corporate purpose. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Association to the Shareholders' general meeting are in the competence of the General Partner.

Until the Cut-Off Date, the Company will pay to the General Partner an annual fee equal to the aggregate of (i) two point twenty five percent (2.25%) (excluding VAT) per annum of the Total Commitments of the Class A1 Shareholders; and (ii) two and a half percent (2.5%) (excluding VAT) per annum of the Total Commitments of the Class A2 Shareholders (the "Management Fee"). The Management Fee shall be calculated as though all Investors had subscribed on the Initial Closing Date.

After the Cut-Off Date, the Management Fee per annum paid by the Company to the General Partner shall be the aggregate of (i) two point twenty five percent (2.25%) (excluding VAT) per annum of the Paid In Capital (as of the beginning of each calendar quarter) of the Class A1 Shareholders reduced by their pro-rata portion of the Transaction Expenses related to Investments that have, as of the date of payment, been sold, distributed or written off (i.e., a realized loss) and (ii) two and a half percent (2.5%) (excluding VAT) per annum of the Paid In Capital (as of the beginning of each calendar quarter) of the Class A2 Shareholders reduced by their pro-rata portion of the Transaction Expenses related to Investments that have, as of the date of payment, been sold, distributed or written off.

The Management Fee shall be paid by the Company to the General Partner in advance on the first day of each calendar quarter and for the first time at the latest two weeks after the payment of the First Drawdown by the Investors (on a prorata temporis basis).

12.2 The General Partner shall bear, out of the above mentioned Management Fee, the costs associated with the performance of its general duties in relation to the management of the Company and the pursuit of the Company's corporate purpose, including the Investment Advisor's fees. Such costs include compensation and employee benefits, expenses of its employees and all reasonable rent, equipment, travel and day-to-day expenses incurred by the General Partner.

12.3 The Company will bear the following costs and expenses:

(a) the costs and expenses incurred with regard to creating, organizing, starting and marketing the Company prior to the Initial Closing Date up to a maximum amount of two millions five hundred thousand Euros (€ 2,500,000.-) (excluding VAT) ("Preliminary Expenses"), being understood that the aggregate Preliminary Expenses shall not exceed in any case one percent (1%) of the Total Commitment subscribed by the Investors at the Initial Closing Date. Preliminary Expenses assumed by the Company may consist in legal, tax, accounting and other expenses, reasonable travel expenses, consulting fees (including all fees related to the appraisal, due diligence, and management of potential investments), placement fees, administrative office fees, notary's fees, registration fees and all other start-up costs and expenses of the Company.

(b) BPERE's fees in relation to its capacity as Administrative Agent (in charge of the central administration) and Custodian, in the maximum annual amount of 0.2% of the Total Commitments (should the annual amount of these fees exceed 0.2% of the Total Commitments, such excess amount will be borne by the General Partner and deducted from the Management Fee due for the following year);

(c) all costs, fees, expenses, taxes and any other charges incurred in connection with the completion of Investments and the disposal of Portfolio Investments (the "Transaction Expenses"), which are not paid by the Portfolio Companies or are not borne by third parties, including without limitation all finders', intermediaries' and brokers' fees, analysis and auditing expenses, legal and accounting fees, agents or advisors fees, due diligence expenses (which in turn may include expert advice, legal services, technical consultants, accountants etc.) and other similar expenses, costs related to uncompleted or aborted transactions, the Broken Deal Expenses, any litigation expenses incurred on behalf of the Company,

and any duties and taxes that may be due particularly on purchases and sales made by the Company and any registration fees. Transaction Expenses may be paid either by the Company or by the General Partner and/or the Investment Advisor prior to being charged to the Company.

(d) all reasonable out-of-pocket costs, fees and expenses incurred by the Company and/or the General Partner in relation to the administrative and corporate management of the Company, including without limitation (i) legal fees, auditor fees and tax advisors fees and all other outside counsel fees, (ii) printing, (iii) fees and expenses related to the Advisory Board, (iv) fees and expenses related to Shareholders meetings (except travels and accommodation), (v) insurance premiums including insurance coverage for directors' liability and (vi) the costs associated to preparation and distribution of the reports to the Investors ("Other Management Expenses").

#### **Art. 13. Liability of the General Partner and of the Shareholders, indemnification of the General Partner**

13.1 The General Partner shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be paid out of the Company Assets. To mitigate such liability the Company may purchase suitable insurance coverage.

13.2 The Company shall indemnify the General Partner and its directors, officers and staff against any claims, liabilities, costs, damages and expenses, including legal fees, incurred by them by reason of their activities on behalf of the Company except where such claim is the result of Bad Conduct. In addition, the Company shall indemnify the Investment Advisor and its directors, officers and staff against any claims, liabilities, costs, damages and expenses, including legal fees, incurred by them by reason of their activities on behalf of the Company except where such claim is the result of Bad Conduct.

13.3 The Shareholders other than the General Partner shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as Shareholders in general meetings or otherwise, and, consequently, each Shareholder shall only be liable as Shareholder of the Company up to its Commitment and its Subscription Premium, if any.

**Art. 14. Delegation of Powers.** The General Partner may delegate (while retaining its sole responsibility for) the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more officers, employees or other Persons or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to Persons or agents chosen by it.

#### **Art. 15. Representation of the Company**

15.1 The Company will be bound with respect to third parties by: (i) the joint signature of any two managers of the General Partner; or (ii) by the joint signatures or single signature of any Persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers by virtue of Article 14, within the limits of such power.

15.2 The Board of Managers of the General Partner ("Board of Managers") may delegate its powers (while retaining sole responsibility) to conduct the daily management and affairs of the General Partner and the representation of the General Partner for such daily management and affairs to any member of the Board of Managers or other officers who need not be shareholders of the General Partner ("Delegate"), under such terms and with such powers as the Board of Managers shall determine. Any delegation granted by the Board of Managers shall be limited to the following unless otherwise authorized by the general meeting of the shareholders of the General Partner:

(i) Representation of the General Partner in all administrative and bookkeeping matters concerning the General Partner and the Company towards the Custodian, the Administrative Agent, the Auditor, the General Partner's bank, the Luxembourg tax authorities and the Luxembourg financial regulatory authorities (including the CSSF) and in that connection, signature of any correspondence issued by the General Partner and taking of all actions which the Delegate may deem appropriate in connection with the above;

(ii) Represent the General Partner and the Company in the execution of the Custodian and Bank Services Agreement to be entered into by the Company and the Custodian;

(iii) Drawings amounts out of the Company's current accounts for purposes of carrying out the business of the Company including without limitation for the payment of taxes, government fees and any other payment due to the national authorities;

(iv) Take all appropriate actions in connection with the performance of all the agreements made and signed by the legal representatives of the General Partner, including the payments to be made in performance of the General Partner's contractual obligations;

(v) Disclosing of financial statements and information regarding the General Partner and the Company to banks, the Custodian, the Administrative Agent and the Luxembourg financial regulatory authorities (including the CSSF).

#### **Art. 16. Advisory Board**

16.1 The General Partner may be advised by an advisory board ("Advisory Board") composed of six or more experts having a deep, longstanding and recognized experience of the business environment in China. The members of the Advisory Board shall be appointed and revoked at the General Partner's sole discretion.

16.2 The Advisory Board shall perform the following functions at the request of the General Partner:

(i) consider and grant its non-binding opinion on the Investment Charter in light of prevailing market trends;

(ii) consider and grant its non-binding opinion as to the settlement of any real or potential conflict of interest issues; and

(iii) consider and grant its non-binding opinion with regards to any other matters related to the Company, if and when requested by the General Partner.

For removal of doubt, the General Partner shall not be required to follow any advice, recommendation or opinion of the Advisory Board but shall exercise its powers as set out herein at its own discretion, provided however that the General Partner shall not cause the Company to enter into any transaction or arrangement involving any potential or actual conflict of interest unless the Advisory Board shall have approved such transaction or arrangement notwithstanding such potential or actual conflict of interest.

16.3 The Advisory Board shall be invited by the General Partner to attend a meeting at least annually, or more frequently as the General Partner may decide, at a place determined at the General Partner's discretion which does not need to be in Luxembourg. The members of the Advisory Board shall be reimbursed by the Company for reasonable expenses incurred while acting in that capacity, and may receive reasonable compensation for their services as Advisory Board members.

16.4 The Advisory Board will have no authority to manage the Company.

16.5 The opinions of the Advisory Board shall be granted by a majority of the members present at a meeting or participating in a conference call, provided that not less than half of the members participate in such meeting or conference call. Opinions may also be granted in writing. However, in order to be valid, a written opinion must be executed by the majority of all the members of the Advisory Board.

16.6 Notices of meetings of the Advisory Board will be sent to the members of the Advisory Board at least five (5) Business Days prior to such meeting. Said notice shall state the place and agenda of the meeting, the General Partner's request(s) (and recommendations, if any) and any other relevant information. Whenever the Advisory Board grants an opinion, minutes of the Advisory Board's meeting or conference call shall be drawn up and signed by the Committee Chairman and sent to each of the members of the Advisory Board.

16.7 The Advisory Board will appoint from among its members a chairman (the "Committee Chairman") and its voting procedures shall require majority approval, with each member having one vote and the Committee Chairman being entitled to a casting vote.

16.8 No Advisory Board member shall have any liability whatsoever for any loss to the Company or the Shareholders arising in respect of services as an Advisory Board member save in respect of any matter arising from such Advisory Board member's Bad Conduct, and each Advisory Board member shall be indemnified out of Company Assets against any and all liabilities, actions, proceedings, claims, costs, demands, damages and expenses (including reasonable legal fees) incurred arising out of, or in connection with, or relating to, or resulting from such member having acted as a Advisory Board member, provided however that an Advisory Board member shall not be so indemnified in respect of any matter arising from such Person's Bad Conduct.

16.9 The General Partner may attend the meetings of the Advisory Board.

16.10 In relation to an actual or a potential conflict of interest affecting a member of the Advisory Board in relation to any item on the Advisory Board's agenda, that member must declare the existence of such a conflict of interest and abstain from voting on such issue.

16.11 The General Partner must promptly inform the Advisory Board of any actual or potential conflict of interest it is confronted with when carrying out its duties as General Partner.

#### **Art. 17. Dissolution and Incapacity of the General Partner**

17.1 In case of dissolution (except pursuant to these Articles of Association), receivership or legal incapacity of the General Partner or where for any other reason it is impossible for the General Partner to act ("Incapacity of the General Partner"), the Company shall not be dissolved.

17.2 In the event of the Incapacity of the General Partner, the Advisory Board shall designate one or more administrators ("Administrators"), who need not be Shareholders, until such time as the general meeting of Shareholders shall convene for purposes of appointing a new General Partner.

17.3 Within fifteen (15) days of their appointment, the Administrator(s) shall convene the general meeting of Shareholders in the way provided for by the Articles of Association. The Administrators' duties consist of performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of Shareholders shall convene. The Administrators are responsible only for the execution of their mandate.

17.4 The Company shall indemnify the Administrators against any claims, liabilities, costs, damages and expenses, including legal fees, incurred by them by reason of their activities on behalf of the Company, except where such claim is the result of Bad Conduct.

### **Chapter IV. General Meeting of Shareholders**

#### **Art. 18. Powers of the General Meeting of Shareholders**

18.1 Any regularly constituted general meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

18.2 Subject to all the other powers reserved to the General Partner by law or the Articles of Association, the general meeting of the Shareholders has the powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company as well as consider proposals presented by the General Partner, the Advisory Board or the Shareholders.

18.3 Notwithstanding anything herein to the contrary and subject to article 11.10, the general meeting of the Shareholders shall neither resolve nor ratify acts with regards to third parties nor resolve to amend these Articles of Association without the General Partner's consent.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of the Shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on June 15th of each year at 2 pm. If such day is not a Business Day, the meeting shall be held on the next following Business Day.

**Art. 20. Other General Meetings.** The General Partner may convene other general meetings of the Shareholders. Shareholders representing at least the majority of the Class A Shares shall also have the right to convene such meetings. Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held outside of Luxembourg if, in the sole discretion of the General Partner, circumstances so require.

#### **Art. 21. Notice of General Meetings**

21.1 Shareholders will meet upon call by the General Partner made in compliance with Luxembourg law. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda, the nature of the business to be transacted and details of any proposed amendment of the Articles of Association, including the language of such proposed amendment.

21.2 If all the Shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

#### **Art. 22. Attendance and Representation**

22.1 All Shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings.

22.2 A Shareholder may take part in any general meeting of Shareholders by appointing in writing (including by email or fax) as his proxy another Person who needs not be a Shareholder himself. The General Partner may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the General Partner at least five (5) days prior to the date set for the meeting. The General Partner may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a Shareholders' meeting in this way.

22.3 The General Partner may designate some of its managers to attend the general meeting, one of which will be appointed by the General Partner to represent the Class C Share.

**Art. 23. Proceedings.** The general meeting shall be chaired by the General Partner or by a Person designated by the General Partner. The chairman of the general meeting shall appoint a secretary. The general meeting of Shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the Shareholders present or represented.

**Art. 24. Postponement.** The General Partner may forthwith postpone any annual general meeting, once, by up to two (2) weeks, further postponements requiring approval of Shareholders holding at least fifty percent (50%) of the Class A Shares.

Shareholders representing at least twenty-five percent (25%) of the Company's Shares may request that the General Partner postpone any general meeting, if so requested in writing at least ten (10) Business Days before such meeting.

The postponed general meeting shall have the same agenda as the first meeting. Shares and proxies deposited in view of the first meeting shall remain validly deposited for the second meeting.

#### **Art. 25. Vote**

25.1 An attendance list indicating the name of the Shareholders and the number and the class of Shares for which they may vote shall be signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings.

25.2 The general meeting may deliberate and vote only on the items on the agenda.

25.3 Each Share entitles its holder to one vote, save where, within the limits permissible under Luxembourg law, the General Partner has suspended the voting rights of the holder of such Share as a result of such holder being a Defaulting Investor.

25.4 Voting shall take place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting resolves, by a simple majority vote, to adopt another voting procedure.

25.5 At any general meeting other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, and unless otherwise provided in these Articles of Association, resolutions shall be adopted by a majority of the Shares whose holders are present or represented at such meeting and the positive vote of the Class C Shareholder.

#### **Art. 26. Extraordinary General Meetings**

26.1 At any extraordinary general meeting convened in accordance with the law for amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an

amendment to the Articles of Association, the adoption of the proposed amendment shall require the positive vote of two-thirds (2/3) of the Shares and the positive vote of the Class C Shareholder.

26.2 Notwithstanding anything to the contrary herein, the nationality of the Company may only be changed with the unanimous consent of all the Shareholders.

**Art. 27. Minutes.** The minutes of any general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary and the scrutineer.

## **Chapter V. Investment, Diversification and Valuation**

### **Art. 28. Conflict of interest and Co-Investment**

28.1 The General Partner will only consider Investments that are consistent with the Investment Charter.

28.2 Shareholders, including the General Partner, having a conflict of interest in relation with any item on the agenda of a general meeting must declare the existence of such a conflict of interest and abstain from participating in the vote on such agenda item.

28.3 Should the amount required for a certain Investment exceed the total amount which the Company wishes to invest, the excess amounts may be offered at the sole discretion of the General Partner to (i) other funds or entities managed or advised by the General Partner or its Affiliates ("Affiliated Investors"); or (ii) be offered independently and on an arm's length basis to Shareholders (not in their capacity as Shareholders in the Company) who have expressed their interest in participating in such Investments to the General Partner ("Co-Investing Shareholder"). Would the General Partner offer to a Shareholder the possibility to co-invest, the General Partner shall offer the same opportunity to all other Shareholders who have committed a minimum of five million Euro (€ 5,000,000.-).

28.4 The General Partner shall not make Investments in Portfolio Companies or Affiliates thereof or provide financing thereto in its own capacity.

28.5 If the Company ceases to hold Investments in a Portfolio Company (otherwise than at the end of the life of the Company or its earlier termination in accordance with the Articles of Association) the General Partner shall not make, without the prior written consent of the Advisory Board, any Investment in such Portfolio Company until the expiry of a 3-month period after the disposal by the Company of its Investment in such Portfolio Company (provided that if the relevant former Portfolio Company becomes the subject of a flotation, the restrictions contained in this paragraph shall cease to apply).

28.6 The General Partner and the Investment Advisor shall not create any new investment vehicle whose Investment Charter is substantially the same to that of the Company until the Cut-Off Date. Nothing in the foregoing shall prevent the Company from creating any number of Investment Vehicles as defined herein.

### **Art. 29. Reinvestment of Funds**

29.1 The Proceeds deriving from the Portfolio Investments shall be distributed as soon as practicable and generally shall not be used in the making of Further Investments, with the exception of the Proceeds of Bridging Investments.

29.2 Notwithstanding anything to the contrary herein, in order to permit the Company to invest an amount equal to the Total Commitments, the Company may reinvest the Transaction Expenses related to all Investments sold. However, the total amount so reinvested plus the amount initially invested by the Company during the term of the Company, excluding any Bridging Investments made, shall not under any circumstances exceed the amount of the Total Commitments.

### **Art. 30. Valuation of the Investments**

30.1 The General Partner, in coordination with the Custodian, shall make an inventory of the Company Assets as of the Quarterly Accounting Date of each Quarterly Accounting Period. Such inventory shall be made available by the General Partner to the Investors within fifteen (15) Business Days following the Quarterly Accounting Date.

30.2 The valuation of the Portfolio Investments will be made by the General Partner in accordance with established market practices, with, in any case, the two following prevailing principles:

- (a) the valuation shall be prudent and applied consistently and professionally; and
- (b) the method, data and process used in coming to the valuation shall be clearly documented.

At the sole discretion of the General Partner, the Company may adopt the IFRS standards, to the extent such standards are applicable to Luxembourg SICAR companies.

30.3 The Portfolio Investments will be valued by the General Partner in accordance with the guidelines developed by the European Private Equity & Venture Capital Association and the following criteria:

- (a) Unquoted Portfolio Investments (in accordance with the conservative valuation guidelines):

All unquoted Portfolio Investments will generally be valued at their acquisition cost. Such valuation shall however be revised in case:

\* Of Issuance of a significant number of new securities, subscribed to by a third party at a price which differs from the valuation which had been previously considered for the given Portfolio Investment, or existence of transactions between Persons independent from one another and relating to a significant number of securities.

In such case, the valuation of such unquoted securities shall be based on the transaction value, subject to such transaction value not being taken into account (or at least being applied an appropriate discount) where (i) the transaction has occurred with third parties but otherwise than in normal market conditions, (ii) where the aims of such third party having invested (intervening only in such considered transaction) are of strategic nature and are not purely of a financial nature, or (iii) the transaction has been realized by an exchange of securities and the securities received in exchange are unquoted;

\* There have occurred determining elements which attest to a material downfall of the situation and prospects of the unquoted Portfolio Investment in comparison to that which had been taken into account, either at the time of investing or at the valuation.

\* There have occurred determining elements which attest to a material improvement of the situation and perspectives of the unquoted Portfolio Investment since the time of investing or since the previous valuation, such as the sale of a substantial portion of the underlying assets of the Portfolio Company so the ultimate realization of the Portfolio Investment at a higher value than cost is clearly and reasonably anticipated.

The General Partner shall not revalue a Portfolio Investment upwards in the twelve (12) months period which follows the initial Investment in a given company.

(b) Quoted Portfolio Investments:

Quoted Portfolio Investments will be valued on the basis of their quoted closing market price on the last day of trading in the valuation period, to which each of the following discounts may be applied:

\* For quoted Portfolio Investments which were initially unquoted investments when the Investments were made and are subject to a restriction or lock-up, a minimum discount of twenty-five percent (25%) will be applied, increasing if the lock-up is significant;

\* Whether or not the Portfolio Investment is subject to a sale restriction, where the number of shares held is high in relation to the quarterly trading volume an additional discount will be applied, except if the quarterly volume has not significantly decreased since the date when the Investment was made.

(c) Shares of money market SICAVs, money market mutual funds and any other type of mutual funds

Shares of money market SICAVs, money market mutual funds and any other type of mutual funds will be valued at the last known liquidation value on the valuation date.

(d) Other Investments:

The other investments will be valued at their acquisition cost.

The investments of the Company which can not be valued as set forth above or which could not be valued precisely in accordance with the above valuation guidelines shall be made on their realization value estimated in good faith and in accordance with the guidelines developed by the European Private Equity & Venture Capital Association.

30.4 The value of all the Portfolio Investments shall be quoted in Euros based on the exchange rate between RMB and Euros published by the People's Bank of China as of the Quarterly Accounting Date

30.5 The Company Assets shall include all Portfolio Investments, evaluated as indicated above, plus its receivables and cash (the "Company Assets").

30.6 The Net Asset Value shall be determined by deducting any existing liabilities from the value of the Company Assets, calculated as set forth above (the "Net Asset Value").

30.7 The Company may delay the calculation of the Net Asset Value in the following cases:

\* during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which a substantial portion of the Portfolio Investments is listed or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended;

\* during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of Portfolio Investments would be impracticable;

\* during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the Portfolio Investments or the current price or value on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to the Company;

\* during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of shares or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of Portfolio Investments or payments due on redemption of shares cannot, in the opinion of the General Partner, be effected at normal rates of exchange;

\* when the Company is or may be liquidated, with effect from the day or the day after the publication of a convening notice to a general meeting of shareholders deciding on the liquidation.

**Art. 31. Valuation of the shares**

31.1 The value of the Shares ("the "Shares Value") shall be determined as of the Quarterly Accounting Date of each Quarterly Accounting Period. The Shares Value shall be made available by the General Partner to the Shareholders within forty-five (45) Business Days following the Quarterly Accounting Date.

31.2 The Shares Value of each class of Shares is determined by calculating the amount that would have been distributed to each class of shares, pursuant to Article 36, if all of the Portfolio Investments had been sold on the valuation date at a price determined in accordance with Article 30.

31.3 For the purpose of these calculations, the amounts held in the Special Reserve Account shall be treated as if they had been distributed to the Carried Interest Holders. When calculating the Shares Value of the Class B Shares, the amounts included in the Special Reserve Account shall be deducted from the Shares Value of the Class B Shares, in order to take into account the contingent nature of such amounts.

31.4 Additionally, the Shareholders shall receive an annual activity report on the Company's New Investments and on significant developments regarding the progress of all Portfolio Investments. This annual report shall include an unaudited estimation of the Shares Value. It shall be made available by the General Partner within five (5) months from the Annual Accounting Date.

31.5 All information and documents of any kind communicated by the Company, the General Partner or the Investment Advisor to the Shareholders shall be kept strictly confidential and not disclosed to any Person.

#### **Art. 32. Custodian**

32.1 The custody of the Portfolio Investments of the Company shall be entrusted to BPERE, or another depository at the sole discretion of the General Partner (the "Custodian"). The Custodian shall be a credit institution within the meaning of the law of 5 April 1993 relating to the supervision of the financial sector, as amended, having its registered office in Luxembourg or being established in Luxembourg if its registered office is located in another jurisdiction. In any case, a Custodian may take up its duties only after having been approved in writing by the CSSF.

32.2 The Custodian's liability shall not be affected by the fact that it may entrust all or part of the Company Assets it has in custody to a third party.

32.3 The Custodian shall (i) confirm that the Paid In Capital on the Shares is timely credited to the Shares in compliance with these Articles of Association, (ii) confirm that the Company is in receipt of consideration in any event of the disposition of the Company Assets, and (iii) confirm that any Proceeds are used pursuant to these Articles of Association.

32.4 The Custodian will receive a fee in accordance with current banking practice in Luxembourg.

32.5 The duties of the Custodian shall cease, respectively:

a) in the case of voluntary withdrawal of the depository or in the case of its removal by the Company; until it is replaced, which must happen within two months, the Custodian must take all necessary steps for the good preservation of the interests of the Investors;

b) where the Company or the Custodian has been declared bankrupt, has entered into a composition with creditors, has obtained a suspension of payment, has been put under court-controlled management or has been the subject of similar proceedings or has been put into liquidation;

c) where the CSSF withdraws its authorisation of the Company or of the Custodian.

### **Chapter VI. Supervision of the accounts**

#### **Art. 33. Independent Auditor**

33.1 The audit of the accounts of the Company shall be entrusted to an Auditor ("réviseur d'entreprises indépendant"), whose appointment shall be made through a resolution approved at a general or at an extraordinary general meeting of Shareholders.

33.2 The Auditor shall be appointed by the Company for one Annual Accounting Period. The Auditor mandate shall automatically be renewed each year, unless the General Partner proposes the appointment of another Auditor to the Investors at the annual shareholders' meeting.

33.3 The Auditor will perform the verifications and audits provided for by Luxembourg law and, in particular, will opine as to the accuracy and regularity of the accounts and any information of an accounting nature contained in the management reports.

### **Chapter VII. Financial Year, Distribution of earnings and Distribution of assets**

**Art. 34. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December in the same year.

**Art. 35. Adoption of Financial Statements.** The General Partner shall prepare, for approval by the Shareholders, annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice to be approved at the annual general meeting as set forth in Article 19. No later than five (5) months after each Annual Accounting Date, the General Partner will provide the Investors with a copy of the annual audited financial statements audited by the Auditor together with a management report.

#### **Art. 36. Repayment and Distribution to Shareholders**

36.1 Subject to Article 29, the Net Proceeds received by the Company shall be distributed as soon as practicable by way of distribution, repurchase of Shares based on Shares Value (in accordance with Article 9) or capital decrease and will generally not be reinvested. Except in connection with a liquidation pursuant to Article 39, the Company shall not

distribute Net Proceeds, if as a result thereof, the Net Asset Value of the Company would fall below one million Euro (€ 1,000,000.-) in the aggregate.

36.2 Notwithstanding anything to the contrary herein, the Company may retain sufficient amounts from the Net Proceeds to permit it to pay various fees and expenses (including the Other Management Expenses), and to pay any other amounts reasonably contemplated by the General Partner that may be due from the Company. The Company will also be entitled to retain certain amounts in order to fulfill any obligation made with respect to the realized Portfolio Investment such as any warranties and/or indemnities given with respect to such Portfolio Investment.

36.3 The Net Proceeds of the Company that are to be distributed to Shareholders will be distributed according to the following rules:

(a) First, 100% of the Net Proceeds shall be distributed to the Class A Shareholders (prorata to their shareholding in the Company) to return the Paid In Capital paid by the Class A Shareholders;

(b) Second, 100% of the Net Proceeds shall be distributed to the Class B Shareholders (prorata to their shareholding in the Company) to return the Paid In Capital paid by the Class B Shareholders;

(c) Third, 100% of the Net Proceeds shall be distributed to the Class A Shareholders (prorata to their shareholding in the Company) to pay their Preferred Return;

(d) Fourth, 100% of the Net Proceeds shall be distributed to pay to the Class B shareholders (prorata to their shareholding in the Company) up to 25% of the amount paid to the Class A shareholders pursuant to rule (c);

(e) Finally, the balance of the Net Proceeds, if any, shall be distributed in the proportion of 80% to the Class A shareholders (prorata to their shareholding in the Company) and 20% to the Class B shareholders (prorata to their shareholding in the Company).

#### 36.4 Special Reserve Account

Notwithstanding the provisions of Article 36.3, all amounts distributable to the Carried Interest Holders in compliance with the provisions of Article 36.3. paragraphs (b), (d) and (e), will be allocated to a special reserve account (the "Special Reserve Account") in order to ensure that the distribution of the Net Proceeds by the Company actually satisfies the distribution rights of the holders of the Class A Shares in accordance with Article 36.3.

If the sequence of distribution of the Net Proceeds results in a situation where the Paid In Capital of the Shareholders and the Preferred Return of the Class A Shareholders are not paid in full in accordance with Article 36.3, then the missing amount shall be withdrawn from the Special Reserve Account and reallocated to the Class A Shareholders until the Paid In Capital and the Preferred Return they are entitled to are paid in full.

Following the Cut-Off Date, the balance of the Special Reserve Account may, at the discretion of the General Partner, be distributed to the Carried Interest Holders. If, at any time after the distribution of the Special Reserve Account, the total cumulated amount received by the Carried Interest Holders comes to exceed the amount the Carried Interest Holders should have received pursuant to Article 36.3, any excess amount so received by the Carried Interest Holders will be immediately repaid to the Company, regardless of the tax burden the Carried Interest Holders may have incurred in respect of such excess amount.

The General Partner will invest the amounts available in the Special Reserve Account in deposits or short-term negotiable instruments at the sole discretion of the General Partner.

36.5 The General Partner may make distributions of the Company Assets in the form of cash or of Quoted Securities with or without the redemption of Shares. All distributions will be made as set forth in Article 36.

36.6 Any distribution made without repurchasing Shares will be made by way of dividend distribution and shall be deducted from the Shares Value of the classes of Shares receiving the distribution.

36.7 If the General Partner carries out a distribution by redemption of one or more classes of Shares, the repurchased Shares will be cancelled.

36.8 Any distribution of the Company Assets shall be expressly mentioned in the management activity reports.

36.9 Prior to the liquidation of the Company, the General Partner may only distribute securities in kind if such securities (i) are admitted for trading on a stock exchange or on any other Regulated Stock Market ("Quoted Securities"), (ii) are traded actively enough to ensure satisfactory liquidity as determined by the General Partner, (iii) are not subject to a "lock-up" or any similar legal, regulatory or contractual restriction on Transfer, and where (iv) the General Partner notifies the Investors of such distribution in kind at least ten (10) Business Days before the date on which it proposes to make such distribution, specifying the date of the proposed distribution and the securities to be distributed.

36.10 Any distributions in kind of securities made pursuant to Article 36.9 shall be made at a value equal to the average of the opening prices of such securities on each of the ten (10) trading days preceding the distribution date, net of any reasonable expenses incurred by the Company in connection with such distribution. Distributions in kind of Quoted Securities shall be made such that each Investor receives, to the extent possible, his proportion of all the securities of each category that can be distributed plus a cash payment for any Investor who has not received the total number of securities to which he is entitled, if any.

36.11 Any Investor may request that the General Partner use its best reasonable efforts to sell on the public market any securities that the General Partner proposes to distribute in kind to such Investor, and that it distributes the net

proceeds of the sale of such securities to him. In such event, for the purposes of computing the Values, the Investor will be deemed to have received the securities in kind on the date of their distribution.

**Art. 37. Temporary Distributions.** The Company may also make Temporary Distributions at the sole discretion of the General Partner. Any Temporary Distributions will increase the Undrawn Commitments of the Investors who have received such Temporary Distributions and may therefore be recalled in one or more Further Drawdowns. The Company may make a Temporary Distribution in the following three cases:

- (a) If, after the First Payments made by the Subsequent Investors the Company has cash exceeding its requirements;
- (b) If the Company calls a Further Drawdown in order to make an Investment and the proposed Investment does not proceed to completion; and
- (c) If the Company realizes an Investment in respect of which the Company (or the General Partner on behalf of the Company) has given warranties and/or indemnities. Investors (including Carried Interest Holders) may only be required to pay-in all or part of the amounts received pursuant to this paragraph c) to the extent that a claim has been successfully made under such warranties and/or indemnities. In order to allocate the amount among the Investors, the General Partner will calculate the allocation based on the adjusted amount of the Net Proceeds.

All Temporary Distributions listed above will be notified in writing by the General Partner to the Investors prior to distribution and will be made in accordance with the provisions of Luxembourg law and the allocations rules set forth in Article 36.

## Chapter VIII. Dissolution, Liquidation

### Art. 38. Dissolution

38.1 The Company shall be automatically dissolved upon completion of the term as provided by Article 4 of the Articles of Association.

38.2 The Company may also be dissolved at any date by a decision of the General Partner provided that it obtains the consent of the holders of a majority of the Shares.

38.3 In addition, the Company will be automatically dissolved in any one of the following events:

- (a) if the Net Asset Value remains below one million Euro (€ 1,000,000.-) for a period of one hundred twenty (120) days, unless the General Partner merges the Company with one or more funds that it manages;
- (b) if the agreement between the Custodian and the General Partner for the Custodian's duties is terminated by one of the parties, and if no other Custodian is appointed by the General Partner within a maximum of one year after receipt of the notice of termination; or
- (c) if the General Partner is dissolved or subject to bankruptcy proceedings, if the General Partner ceases to be authorized to manage the Company in Luxembourg, or if the General Partner ceases to be in business for any reason whatsoever. In this event, the Company will not be dissolved if the majority of the Shareholders decide to continue the Company and choose a new General Partner previously approved by the CSSF. Any new General Partner must agree to adhere to the rules that have been accepted by the present General Partner.

### Art. 39. Liquidation

39.1 The liquidation of the Company will be carried out by the General Partner or such other liquidator appointed by the general meeting of Shareholders who will determine the liquidator's powers. The Management Fee remains due during the liquidation period to the General Partner acting as liquidator, or to such other party who may serve as liquidator.

39.2 The liquidator will be vested with the broadest powers to, in the Investors' interest, sell any Company Assets, to pay any creditors and to distribute the remaining balance amongst the Shareholders in proportion to their rights and in accordance with Article 36. During the liquidation period, the liquidator may sell any or all of the Portfolio Investments on the best terms available or may, at its discretion, distribute all or any of the Portfolio Investments in specie whether or not such Portfolio Investments are listed on a Regulated Stock Market. In the case of distributions in specie of Quoted Securities or of unquoted securities, the value of such securities for distributions purposes shall be determined as set forth in Article 30. Shareholders receiving a distribution of Portfolio Investments in specie shall be bound by the provisions of any agreements relating to such Portfolio Investments, to the extent such agreements so provide.

39.3 The liquidator shall cause the Company to pay all debts, obligations and liabilities of the Company and all costs of liquidation and shall make adequate provision for any present or future contemplated obligations or contingencies in each case to the extent of the Company Assets.

39.4 On the Final Liquidation Date, the liquidator will verify that the Paid-In Capital for all the issued Class A and Class B Shares was repaid to the Shareholders and that the Preferred Return was paid in full. Should Paid-In Capital for all the issued Class A and Class B Shares and the Preferred Return have not been paid in full to the Shareholders, the liquidator must distribute the amounts of the Special Reserve Account to the Class A Shareholders as well as to the Carried Interest Holders until the Paid-In Capital for all the issued Class A and Class B Shares and the Preferred Return are paid in full.

39.5 After such distributions, if the amount distributed to the Carried Interest Holders exceeds twenty percent (20%) of the Company Gain, the amount of the Special Reserve Account exceeding twenty percent (20%) of the Company Gain will be distributed to the Class A shareholders. Any amounts remaining in the Special Reserve Account will then be distributed to the Carried Interest Holders.

### Chapter IX. Applicable Law

**Art. 40. Applicable Law.** All matters not addressed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Company Law and with the SICAR Law.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties; these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed number of shares	Class of shares	Paid Consideration (€)
Edmond de Rothschild Private Equity China Management, S.à r.l. . . . . .	1	C	500.-
Edmon de Rothschild Private Equity . . . . .	28	A1	14,000.-
China Investment, S.C.A.	24	A2	12,000.-
	13	B	6,500.-
<b>TOTAL</b> . . . . .	<b>66</b>		<b>33,000.-</b>

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Articles 26 and 103 of the Company Law, and conditions provided for in Article 4 of the SICAR Law are met.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever related to the execution of this deed shall be borne by the Company and are estimated at approximately four thousand euros.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of establishment of the Company and will end on the last day of December 2009. The first annual general meeting will thus be held in the year 2010.

#### *Extraordinary general meeting*

The above named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have adopted the following resolutions, each time by unanimous vote:

1. Resolved to set the Company's registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.
2. Resolve to elect as Auditor Mazars, with registered office located 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg. The term of office of the Auditor shall expire at the close of the annual general meeting of Shareholders approving the accounts as of 31 December 2009.
3. Resolve to elect Banque Privée Edmond de Rothschild Europe ("BPERE"), with registered office located 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg as Custodian of the assets of the Company which will be held either directly by the Custodian or through its correspondents, nominees, agents or delegates.

The Custodian shall assume its functions and responsibilities in accordance with the SICAR Law.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le treize novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Edmond de Rothschild Private Equity China Management S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée selon la législation du Luxembourg, dont le siège social est sis 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

2) Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A., société en commandite par actions, constituée selon la législation du Luxembourg, dont le siège social est sis 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Chacune dûment représentée par M. Nicolas Cuisset, juriste, dont l'adresse professionnelle est 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg (Grand-Duché du Luxembourg), en vertu des deux (2) procurations en date du 12 novembre 2008.

Les procurations signées ne varient par toutes les parties présentes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte lors du dépôt auprès de l'administration d'enregistrement.

Ces parties présentes, agissant en leur qualité mentionnée ci-dessus, ont rédigé les statuts suivants d'une société qu'ils ont déclaré constituer entre eux:

### Chapitre préliminaire - Définitions

Intérêt Couru: a la signification qui lui est attribuée par l'Article 10.7(c).

Agent Administratif: BPERE, en sa qualité d'agent administratif, et sous la responsabilité du commandité, est responsable du calcul de la Valeur de l'Actif Net, de la tenue des registres et d'autres fonctions administratives générales prévues par la législation du Luxembourg.

Investissement Supplémentaire: tout investissement supplémentaire dans une Société du Portefeuille ou l'un de ses Affiliés.

Administrateur: a la signification qui lui est attribuée par l'Article 17.2.

Comité Consultatif: a la signification qui lui est attribuée par l'Article 16.1.

Affilié: toute société, société de personnes, trust ou autre entité qui, à l'égard de la Personne concernée, est une Filiale, une Société Holding ou une Filiale d'une Société Holding de cette Personne.

Investisseurs Affiliés: a la signification qui lui est attribuée à l'Article 28.3.

Date Comptable Annuelle: 31 décembre 2009 pour la première fois et le 31 décembre de chaque année suivante.

Période Comptable Annuelle: période prenant fin à la Date Comptable Annuelle incluse et commençant le jour suivant la précédente Date Comptable Annuelle ou, dans le cas de la première Période Comptable Annuelle, à la date de la constitution de la Société.

Statuts: les statuts de la Société.

Réviseur: désigne Mazars (Luxembourg), dont l'adresse officielle est 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg ou, sous réserve de la législation du Luxembourg, tout autre réviseur d'entreprises susceptible d'être choisi par la Société.

Faute Grave: désigne la fraude, la négligence grave, la faute professionnelle lourde, le manquement volontaire, les actes illégaux volontaires ou un manquement au devoir conscient et grave.

Conseil de Gérance: a la signification qui lui est attribuée par l'Article 15.2.

Investissement Relais: tout Placement de Portefeuille qui est retiré du Portefeuille, partiellement ou intégralement, au cours de la période de 12 mois suivant sa date de réalisation.

Dépenses pour Proposition d'Investissement Non Aboutie: l'ensemble des coûts, droits et frais encourus en liaison avec des propositions d'Investissement pour la Société qui n'ont pas abouti.

BPERE: Banque Privée Edmond de Rothschild Europe ("BPERE"), dont le siège social est sis 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et de l'Industrie du Luxembourg sous le numéro B 19.194, qui exercera les fonctions de Dépositaire des Actifs de la Société détenus directement par le Dépositaire ou par l'intermédiaire de ses correspondants, personnes désignées, agents ou délégués. BPERE exercera également les fonctions d'Agent Administratif de la Société.

Jour Ouvrable: tout jour au cours duquel le marché interbancaire entre banques commerciales est actif au Luxembourg.

Détenteur d'Actions de Carried Interest: toute Personne qui détient ou détiendra (selon ce qu'exige le contexte) des Actions de Carried Interest.

Actions de Carried Interest: a la signification qui lui est attribuée par l'Article 5.

Actions de Catégorie A: désigne les Actions de Catégorie A1 et de Catégorie A2.

Actions de Catégorie A1: a la signification qui lui est attribuée par l'Article 5.

Actions de Catégorie A2: a la signification qui lui est attribuée par l'Article 5.

Actions de Catégorie B: a la signification qui lui est attribuée par l'Article 5.

Actions de Catégorie C: a la signification qui lui est attribuée par l'Article 5.

Actionnaire Co-Investisseur: a la signification attribuée par l'Article 28.3.

Engagement: le montant total qu'un Investisseur s'engage à investir dans la Société tel que spécifié dans le Contrat de Souscription signé et signifié par cet Investisseur. Le montant minimum d'un Engagement est de trois millions d'euros (3.000.000 €). Toutefois, le Commandité se réserve le droit, à sa seule convenance, d'accepter des Engagements d'un montant inférieur qui ne devront être en aucun cas inférieurs à cinq cent mille euros (500.000 €).

Président du Comité: a la signification qui lui est attribuée par l'Article 16.7.

Société: Edmond de Rothschild Private Equity China S.C.A., SICAR, régie par les présents Statuts.

Actifs de la Société: a la signification qui lui est attribuée par l'Article 30.5.

Profit de la Société: à une date donnée, le montant total distribué par la Société aux Actionnaires en surplus du Capital Libéré.

Rachat Obligatoire: a la signification qui lui est attribuée par l'Article 9.4.

**Gouvernance:** désigne les principes présentés dans les présents Statuts auxquels les Investisseurs se soumettent par la signature de l'Contrat de Souscription ou du Contrat de Cession, selon le cas.

**Loi sur les Sociétés:** désigne la loi luxembourgeoise du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée

**CSSF:** désigne l'instance réglementaire financière du Luxembourg (Commission de Surveillance du Secteur Financier), à la surveillance de laquelle est soumise la Société.

**Dépositaire:** désigne BPERE, en sa qualité de dépositaire de la Société, tel que prévu par l'Article 32.1.

**Date Limite:** a la signification qui lui est attribuée par l'Article 10.8(a).

**Investisseur Défaillant:** a la signification qui lui est attribuée par l'Article 10.7.

**Mise en Demeure:** a la signification qui lui est attribuée par l'Article 10.7.

**Délégué:** a la signification qui lui est attribuée par l'Article 15.2.

**Circonstance de Départ:** si, pour quelque raison que ce soit, avant la fin de la Période d'Investissement, le Commandité et le Conseiller d'Investissement disposent ensemble de deux ou moins de deux Personnes Clés dédiées à la poursuite des objectifs de la Charte d'Investissement.

**Dépenses de Cession:** l'ensemble des coûts, droits, taxes, frais et toutes autres charges encourus dans le cadre de la cession des Placements de Portefeuille (y compris la distribution en l'état ("in specie") des Placements de Portefeuille).

**Notification de Tirage:** toute notification remise par écrit (ainsi que par e-mail, télécopie ou autre) par le Commandité à un Investisseur, sous la forme que déterminera le Commandité, demandant à l'Investisseur de verser un apport en liquidités au capital de la Société.

**Euribor:** le "Euro Interbank Offered Rate" établi par la Fédération Bancaire Européenne (FBE).

**Date de Clôture Finale:** La Date Limite ou toute autre date antérieure qui sera fixée par le Commandité.

**Date de Liquidation Finale:** la date à laquelle la Société peut procéder à une distribution finale de tous les Actifs de la Société restants au profit de ses Actionnaires après avoir vendu ou distribué tous ses Placements de Portefeuille.

**Premier Tirage:** premier apport de chaque Investisseur au capital de la Société, sur appel du Commandité.

**Premier Paiement:** à l'égard d'un Investisseur Subséquent, le premier paiement effectué par l'Investisseur au profit de la Société dans le cadre de son Engagement, y compris le Premier Tirage.

**Date de Premier Paiement:** à l'égard d'un Investisseur Subséquent, la date à laquelle le dit Investisseur effectue son Premier Paiement.

**Tirage Supplémentaire:** tout apport par les Investisseurs au capital de la Société, autre que le Premier Tirage, sur appel du Commandité.

**Commandité:** Edmond de Rothschild Private Equity Fund China Management S.à r.l., unique associé à responsabilité illimitée et détenteur de l'unique Action de Catégorie C ("associé commandité").

**Société Holding:** une entité est une société holding d'une Personne (autre qu'une personne physique) si, directement ou indirectement,

(a) elle détient une majorité de droits de vote dans cette Personne; ou

(b) elle est actionnaire de cette Personne et dispose du droit de désigner la majorité des membres de son conseil d'administration (ou tout organe social équivalent); ou

(c) elle est actionnaire de cette Personne et contrôle, seule ou en vertu d'un accord avec d'autres actionnaires, la majorité des droits de vote dans cette Personne ou si elle dispose du droit de désigner la majorité des membres de son conseil d'administration (ou tout organe social équivalent).

**Incapacité du Commandité:** a la signification qui lui est attribuée par l'Article 17.1.

**Date de Clôture Initiale:** la date prévue dans le PPM.

**Période Intermédiaire:** a la signification attribuée par l'Article 11.7.

**Investissement:** tout investissement qui peut être réalisé par la Société conformément à la Charte d'Investissement.

**Conseiller d'Investissement:** Edmond de Rothschild Private Equity China Advisory Ltd., filiale à part entière du Commandité, exerçant son activité conformément à la législation de Hong Kong et son Affilié à part entière constitué en République Populaire de Chine, ou tout Conseiller d'Investissement ultérieur désigné à la seule convenance du Commandité, qui doit faire partie du Groupe LCF Rothschild.

**Charte d'Investissement:** a la signification qui lui est attribuée par l'Article 3.2.

**Période d'Investissement:** la période courant de la Date de Clôture Initiale jusqu'à la Date Limite.

**Véhicules d'Investissement:** a la signification qui lui est attribuée par l'Article 3.4.

**Investisseur:** désigne tout Investisseur Averti qui est ou deviendra (selon ce qu'exige le contexte) Actionnaire.

**Personnes Clés:** désigne les quatre dirigeants recrutés par le Commandité et/ou le Conseiller d'Investissement, à savoir Moling Chen, Bertrand Théaud, Bo Wang et Laurent Dorpe, ou toute personne remplaçante conformément à l'Article 11.8.

**Commission de Gestion:** a la signification qui lui est attribuée par l'Article 12.1.

**Valeur de l'Actif Net:** a la signification qui lui est attribuée par l'Article 30.6.

**Produits Nets:** les Produits diminués des Dépenses de Cession encourues à l'égard de la cession de l'origine des Produits.

**Nouvel Investissement:** tout Investissement dans une société qui n'est pas Société du Portefeuille ni Affilié de cette dernière.

**Lettre de Notification:** a la signification qui lui est attribuée par l'Article 7.2.

**Actions Proposées:** a la signification qui lui est attribuée par l'Article 10.7(e).

**Autres dépenses de gestion:** a la signification qui lui est attribuée par l'Article 12.3(d).

**Capital Libéré:** le montant total effectivement versé par les Investisseurs au profit de la Société à l'égard de leurs Engagements (à l'exclusion de la Prime d'Emission payée par les Investisseurs Ultérieurs, des Intérêts Courus payés par les Investisseurs Défaillants et des Réinvestissements des Distributions Provisoires).

**Date de Paiement:** a la signification qui lui est attribuée par l'Article 10.3.

**Paiement en Souffrance:** a la signification qui lui est attribuée par l'Article 10.6.

**Personne:** toute personne physique, société de personnes, société, personne morale, entité sociale, entité non constituée ou association, trust ou autre entité.

**PPM:** le prospectus d'investissements privés confidentiel de la Société.

**Société du Portefeuille:** toute société, société de personne ou autre entité dans laquelle la Société détient un Placement de Portefeuille

**Placement de Portefeuille:** tout Investissement détenu par la Société.

**Gain Privilégié:** l'intérêt portant sur le Capital Libéré au taux de 8% par an et calculé annuellement à chaque Date Comptable Annuelle.

**Dépenses Préliminaires:** a la signification qui lui est attribuée par l'Article 12.3(a).

**Produits:** la rémunération reçue en liquidités et/ou en l'état ("in specie") à l'égard de la cession d'un Investissement de Portefeuille, ou d'une partie de ce dernier, ainsi que les gains du capital (tels que les rachats ou annulation d'actions), les dividendes, intérêts ou tout autre montant reçu directement ou indirectement issu d'une Société de Portefeuille.

**Actions Proposées:** a la signification qui lui est attribuée par l'Article 7.2.

**Date Comptable Trimestrielle:** 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de chaque année.

**Période Comptable Trimestrielle:** période prenant fin à une Date Comptable Trimestrielle incluse et s'ouvrant le jour suivant la précédente Date Comptable Trimestrielle ou, dans le cas de la première Période Comptable Trimestrielle, à la date de la constitution de la Société.

**Titres Cotés:** a la signification qui lui est attribuée par l'Article 36.9.

**Marché Boursier Réglementé:** tout marché organisé pour le commerce des titres, instruments dérivés ou instruments financiers:

(a) reconnu en tant que tel par les autorités compétentes de son pays;

(b) fonctionnant d'une manière régulière,

(c) caractérisé par le fait que les règlements émis ou approuvés par les autorités compétentes définissent les conditions du fonctionnement du marché, et

(d) conforme à toutes les obligations d'information et de transparence définies par les autorités compétentes.

**Notification de Rachat:** notification signifiée par le Commandité à un Cessionnaire conformément à l'Article 7.1.

**Prix de Rachat:** le prix auquel des Actions de Catégorie A doivent être achetées conformément à l'Article 7.1 ou l'Article 9.4, égal au Capital Libéré correspondant aux Actions concernées, sous réserve toutefois que si le Commandité constate que la Valeur de l'Actif Net des Actions est inférieur au Capital Libéré pour ces Actions, le Commandité peut diminuer le prix d'achat jusqu'à un prix inférieur sur base de la Valeur de l'Actif Net des Actions à la date du rachat.

**S.C.A.:** société en commandite simple par actions régie par la législation du Luxembourg, constituant la forme juridique de la Société.

**Action et Actions:** ont la signification qui leur est attribuée par l'Article 5.

**Actionnaire et Actionnaires:** ont la signification qui leur est attribuée par l'Article 5.

**Valeur des Actions:** a la signification qui lui est attribuée par l'Article 31.1.

**SICAR:** Société d'Investissement en Capital à Risque du Luxembourg soumise au régime de la Loi SICAR.

**Loi SICAR:** loi luxembourgeoise du 15 juin 2004, relative aux SICAR, telle que modifiée, le cas échéant.

**Compte de Réserve Spéciale:** a la signification qui lui est attribuée par l'Article 36.4.

**Contrat de Souscription:** le contrat de souscription signé par un Investisseur en vertu duquel ce dernier s'engage irrévocablement à souscrire des Actions et accepte de payer son Engagement et de se soumettre aux Principes de la Gouvernance de la Société.

**Période de Souscription:** période au cours de laquelle les Investisseurs peuvent signer un Contrat de Souscription, qui s'ouvre à la date de constitution de la Société et prend fin à la Date de Clôture Finale.

**Prime d'Emission:** a la signification qui lui est attribuée par l'Article 10.5.

Investisseur Subséquent: tout Investisseur (à l'exclusion des Détenteurs d'Actions de Carried Interest) qui conclut un Contrat de Souscription postérieurement à la Date de Clôture Initiale ou tout Investisseur (à l'exclusion des Détenteurs d'Actions de Carried Interest) qui augmente son Engagement après la Date de Clôture Initiale mais, dans ce dernier cas, l'Investisseur ne sera considéré comme Investisseur Subséquent qu'à l'égard de la majoration du montant de son Engagement souscrit postérieurement à la Date de Clôture Initiale et la Prime d'Emission ne sera pas due par ce dernier.

Filiale: une entité est une filiale d'une Personne si, directement ou indirectement, cette Personne:

- (a) détient la majorité des droits de vote dans cette entité; ou
- (b) est actionnaire de l'entité et dispose du droit de nommer la majorité des membres du conseil d'administration (ou tout organe social équivalent); ou
- (c) est l'actionnaire de l'entité et contrôle, seul ou en vertu d'un accord avec d'autres actionnaires, la majorité des droits de vote dans cette personne et si elle dispose du droit de nommer la majorité des membres du conseil d'administration (ou tout organe social équivalent).

Distributions Provisoires: toute distribution réalisée au profit des Investisseurs à l'égard de laquelle le Commandité dispose du droit de rappeler les montants distribués en un ou plusieurs Tirages, dans les conditions plus précisément présentées à l'Article 37.

Engagements Totaux: la somme des Engagements de tous les Investisseurs.

Engagements Non Tirés Totaux: la somme des Engagements Non Tirés de tous les Investisseurs

Frais de Transaction: a la signification qui lui est attribuée par l'Article 12.3(c).

Cession: la vente, la cession, le transfert, l'échange, l'apport, le nantissement, l'hypothèque ou toute autre forme de cession ou de gage par un Investisseur de ses Actions, d'une part de celles-ci ou de son titre d'intérêt économique sur ces Actions.

Cessionnaire: toute Personne au profit de laquelle les Actions sont cédées conformément aux Articles 7.1 ou 7.2.

Contrat de Cession: tout accord conclu par des Personnes en relation avec la Cession d'Actions.

Engagement Non Tiré: le montant de l'Engagement d'un Investisseur sur lequel le Commandité dispose encore d'un droit de tirage.

Période d'Avertissement: a la signification qui lui est attribuée par l'Article 10.7(d).

Investisseur Averti: toute personne répondant aux critères d'investisseur averti au sens de l'Article 2 de la Loi SICAR, c'est-à-dire tout investisseur institutionnel, investisseur professionnel ou tout autre investisseur satisfaisant aux conditions suivantes:

- 1) Cet investisseur a confirmé par écrit qu'il se conforme aux conditions des Investisseurs avertis conformément à la législation du Luxembourg, et
- 2) (a) cet investisseur a souscrit un Engagement non inférieur à 125.000 euros dans la Société, ou
- (b) cet investisseur bénéficie d'une évaluation réalisée par une institution de crédit, tout autre professionnel du secteur financier, sous réserve des règles de conduite au sens de l'Article 11 de la Directive 93/22/CEE, ou par une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/CE, certifiant l'expertise, l'expérience et la connaissance de cet investisseur dans l'évaluation des investissements en capital à risque.

## **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, raison sociale, siège social, objet de la Société et durée de la Société**

### **Art. 1<sup>er</sup> . Forme et raison sociale**

1.1 Il est constitué par les présentes entre les Actionnaires fondateurs, y compris Edmond de Rothschild Private Equity China Management S.à r.l., en tant que Commandité unique, et toutes les personnes susceptibles de devenir Actionnaires, une Société sous la forme de société en commandite par actions qui sera régie par la législation du Grand-Duché du Luxembourg, en particulier par la Loi SICAR ainsi que par les présents Statuts.

1.2 La Société exercera son activité sous la raison sociale de Edmond de Rothschild Private Equity China S.C.A., SICAR.

1.3 La renonciation à la qualification de SICAR nécessite le consentement unanime des Investisseurs.

### **Art. 2. Siège social**

2.1 Le siège social de la Société sera sis dans la ville de Luxembourg en un lieu déterminé par le Commandité.

2.2 Le siège social peut être transféré en tout autre lieu dans la ville de Luxembourg par le Commandité.

2.3 Dans le cas où, de l'opinion du Commandité, une évolution politique, économique ou sociale extraordinaire survenait et serait susceptible de faire obstacle aux activités normales de la Société en son siège social ou aux facilités de communication avec ce siège ou entre ce siège et des Personnes à l'étranger, il peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles. De telles mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, indépendamment du transfert provisoire du siège social, restera une société régie par la législation du Grand Duché du Luxembourg, et en particulier la Loi SICAR. Ces mesures provisoires seront prises et notifiées aux parties intéressées par l'une des Personnes chargée de la gestion quotidienne de la Société.

### Art. 3. Objet de la Société

3.1 La Société a pour objet social d'investir ses fonds dans des instruments représentant un capital à risque au sens de l'Article 1 de la Loi SICAR, afin de permettre aux Investisseurs de recueillir les bénéfices de la gestion de ses actifs en contrepartie du risque supporté par lesdits Investisseurs.

3.2 La Société investira directement ou indirectement dans des capitaux, ou occasionnellement dans des quasi capitaux, de sociétés de taille moyenne à forte croissance dont les activités sont situées en ou étroitement liées à la Chine ("Charte d'Investissement").

3.3 La Société créera ou investira dans des véhicules d'investissement à objectif particulier (les "Véhicules d'Investissement") dans le but de réaliser et de détenir ses Placements de Portefeuille. L'investissement de la Société dans des Véhicules d'Investissement peut être réalisé par le biais de capitaux, de quasi-capitaux et/ou de prêts d'actionnaires. En ce qui concerne certains Investissements, la Société peut investir dans une série de Véhicules d'Investissement, si le Commandité estime que cette opération sert au mieux les intérêts de la Société.

3.4 La Société ne pourra pas investir plus de quinze pour cent (15%) des Engagements Totaux dans un même Investissement, sachant toutefois que cette limite maximum peut être dépassée en cas d'Investissement Supplémentaire.

3.5 La Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération qu'elle estime utile à la poursuite de son objet social dans les limites autorisées par la Loi SICAR et la Loi sur les Sociétés.

3.6 La Société ne fera pas usage directement de l'effet de levier ou d'emprunts au niveau de la Société sous quelque forme que ce soit dans un but d'investissement. L'effet de levier ou l'emprunt sous toute forme, qui ne sera pas garanti sur les actifs de la Société, peut être utilisé pour financer des Véhicules d'Investissement. La Société n'investira pas dans des parts de SICAV, sauf pendant une courte durée au cours d'un Investissement ou d'une distribution, et seulement dans des SICAVs monétaires.

### Art. 4. Durée de la Société

La Société est constituée pour une durée de huit (8) ans à partir de la Date de Clôture Initiale, sauf exceptions prévues par les Articles 38.2 et 38.3 des présentes. Indépendamment de ce qui précède, afin de permettre à la Société de réaliser et de céder ses Placements de Portefeuille, cette durée peut être prolongée par le Commandité à sa seule discrétion pour deux (2) périodes de un (1) an chacune, comprenant la prolongation facultative d'un an de la Période d'Investissement. Les Investisseurs seront informés par notification de cette prolongation au moins un (1) mois avant sa date d'effet. A l'expiration de cette durée, la Société sera dissoute et liquidée conformément à l'Article 39 des présentes.

## Chapitre II. Capital social, Actions et Engagements

### Art. 5. Capital social

Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente trois mille euros (33.000 €), répartis en:

(a) Cinquante-deux (52) actions de catégorie A ("Actions de Catégorie A"), chacune de valeur nominale de cinq cents euros (500 €), entièrement libérées. Les Actions de Catégorie A seront composées de sous-catégories d'actions bénéficiant chacune des mêmes droits, sauf en ce qui concerne leur part relative des Indemnités de Direction et des droits de co-investissement, de la manière suivante:

- Vingt-huit (28) Actions de Catégorie A1, qui seront attribuées aux Investisseurs dont l'Engagement est égal ou supérieur à cinq millions d'euros (5.000.000 €) ("Actionnaires de Catégorie A1"),

- Vingt-quatre (24) Actions de Catégorie A2, qui seront attribuées aux Investisseurs dont l'Engagement est inférieur à cinq millions d'euros (5.000.000 €) ("Actionnaires de Catégorie A2").

(b) Treize (13) actions de catégorie B ("Actions de Catégorie B" ou "Actions de Carried Interest"), chacune de valeur nominale de cinq cents euros (500 €), intégralement libérées; et

(c) Une (1) action de catégorie C ("l'Action de Catégorie C"), qui ne sera détenue que par le Commandité, d'une valeur nominale de cinq cent euros (500 €), intégralement libérée.

Les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie B sont individuellement désignées comme "Action" et dans leur ensemble les "Actions". Les détenteurs d'Actions de Catégorie A et/ou d'Actions de Catégorie B sont individuellement désignés comme "Actionnaire" et dans leur ensemble les "Actionnaires". Les Actions ne peuvent être détenues ou acquises que par les Personnes qualifiées d'Investisseurs Avertis.

Le capital social autorisé et le montant maximum du capital social de la Société est fixé à deux cent cinquante millions d'euros (250.000.000 €) répartis comme suit:

(a) Quatre cent quatre-vingt dix-neuf mille huit cent dix-neuf (499.819) Actions de Catégorie A, chacune de valeur nominale de cinq cents euros (500 €), intégralement libérées, composées d'Actions de Catégorie A1 et de Catégorie A2;

(b) Cent quatre-vingt (180) Actions de Catégorie B, chacune d'une valeur nominale de cinq cents euros (500 €), intégralement libérées; et

(c) Une (1) Action de Catégorie C ("l'Action de Catégorie C"), qui ne sera détenue que par le Commandité, d'une valeur nominale de cinq cents euros (500 €), intégralement libérée.

En vertu du capital social maximum autorisé et dans les limites du montant total maximum de deux cent cinquante millions d'euros (250.000.000 €), le Commandité peut, à sa seule discrétion, augmenter le capital social dans les limites

du capital social autorisé et augmenter le nombre d'Actions jusqu'à quatre cent quatre-vingt dix-neuf mille sept cent soixante sept (499.767) Actions de Catégories A et cent soixante-sept (167) Actions de Catégories B, intégralement libérées et il est autorisé à et dispose du pouvoir de:

- réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches, en émettant de nouvelles Actions de Catégorie A, contre paiement en liquidités;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, le montant de toute prime d'action à payer le cas échéant sur les Actions de Catégories A et de Catégorie B, les conditions de la souscription et de la libération des nouvelles Actions de Catégorie A et des nouvelles Actions de Catégorie B; et
- mettre fin à ou limiter le droit de souscription préférentielle des Actionnaires en cas d'émission d'Actions de Catégorie A contre paiement en liquidités.

Cette autorisation reste valide pendant une durée de 5 (cinq) ans à partir de la date de publication de l'acte constitutif et elle peut être renouvelée par une assemblée générale des Actionnaires pour les actions du capital social autorisé qui n'avaient pas jusqu'alors été émises par le Commandité.

A la suite de chaque augmentation du capital social souscrit, réalisée et dûment formalisée dans les conditions prévues par la loi, le premier paragraphe de l'Article 5 des Statuts sera amendé de manière à refléter cette augmentation. Cette modification sera enregistrée sous forme authentifiée par le Commandité ou par toute personne autorisée et disposant du pouvoir correspondant accordé par le Commandité.

#### **Art. 6. Les Actions**

6.1 Les Actions se présenteront sous la forme d'actions nominatives.

6.2 En ce qui concerne l'enregistrement des Actions, un registre des Actionnaires, qui peut être examiné par tout Actionnaire, sera tenu au siège social par l'Agent Administratif. Le registre des Actionnaires comportera la désignation précise de chaque Actionnaire, le nombre exact d'Actions détenues, les paiements effectués à l'égard des Actions ainsi que les Cessions d'Actions et leurs dates.

6.3 Chaque Actionnaire et le Commandité devront informer la Société de leur adresse (ainsi que des numéros de télécopie et des adresses e-mail) et de toute modification de cette dernière par e-mail, télécopie ou courrier recommandé. La Société sera en droit d'utiliser la dernière adresse ainsi communiquée.

6.4 La propriété des Actions résultera des enregistrements figurant au registre des Actionnaires.

#### **Art. 7. Cession d'Actions**

7.1 Cessions non limitées: Sous réserve pour le cédant de remettre une notification au Commandité au plus tard quinze (15) jours avant la date de la Cession envisagée, toute Cession d'Actions de Catégorie A effectué par un Investisseur (i) au profit d'un autre Investisseur ou (ii) au profit d'un Affilié du cédant, est libre. Le Commandité disposera néanmoins du droit d'interdire une Cession susceptible de créer un problème règlementaire pour la Société, le Commandité ou un Investisseur. Après la réalisation de la Cession, (i) si à tout moment le Cessionnaire cesse d'être un Affilié du cédant ou (ii) si le Cessionnaire est un fonds d'investissement et si ce fonds d'investissement cesse d'être géré par le cédant ou son Affilié, le Commandité sera en droit d'exiger du Cessionnaire qu'il rétrocède sans délai au cédant les Actions de Catégorie A.

Si ce cédant cesse d'exister ou n'est plus en situation de posséder des Actions de Catégorie A, le Commandité peut donner directive au Cessionnaire de vendre ces Actions de Catégorie A à d'autres parties et de remettre au Commandité une preuve de cette vente dans un délai de trente (30) jours après notification. Si le Cessionnaire ne se conforme pas à cette directive, le Commandité peut procéder ou faire procéder au Rachat Obligatoire de toutes les Actions de Catégorie A détenues par le Cessionnaire de la manière suivante:

- le Commandité remettra une notification de rachat (la "Notification de Rachat") au Cessionnaire qui détient les Actions de Catégorie A ou qui figure sur le registre des Actionnaires comme le propriétaire des Actions de Catégorie A à racheter, précisant les Actions de Catégories A qui doivent être rachetées dans les conditions ci-dessus, la méthode de calcul du Prix de Rachat, le nom de l'acheteur et la date du rachat;

- cette Notification de Rachat peut être présentée au Cessionnaire par courrier postal dûment affranchi adressé à ce Cessionnaire à sa dernière adresse connue figurant dans le registre des Actionnaires de la Société. A cet instant, le dit Cessionnaire sera sans délai tenu de remettre à la Société le ou les certificats d'actions (si un tel certificat a été établi par le Commandité) représentant les Actions de Catégorie A spécifiées dans la Notification de Rachat;

- immédiatement à la suite de la clôture de l'activité à la date spécifiée dans la Notification de Rachat, ce Cessionnaire cessera d'être propriétaire des Actions de Catégorie A spécifiées dans cette notification et son nom sera supprimé du registre des Actionnaires;

- chacune des Actions de Catégorie A sera achetée au Prix de Rachat;

- le paiement du Prix de Rachat sera mis à disposition du Cessionnaire dès que possible et au plus tard au cours de la procédure de liquidation, exempt de tout intérêt. Lors de la présentation de la Notification de Rachat dans les conditions ci-dessus, le Cessionnaire ne bénéficiera plus de droits sur ces Actions ou certaines d'entre elles, ni de prétention à l'encontre de la Société ou de ses actifs à cet égard, à l'exception du droit de recevoir le Prix de Rachat;

- l'exercice par le Commandité du pouvoir conféré par cet Article ne sera en aucun cas remis en question ni invalidé, au motif que la preuve de la propriété des Actions par une Personne était insuffisante ou que la véritable propriété des actions était différente de celle constatée par le Commandité à la date d'une Notification de Rachat, à condition dans ce cas que les dits pouvoirs aient été exercés de bonne foi par le Commandité.

7.2 Les Actions ne sont pas librement transférables. Toute Cession d'Actions de Catégorie A, à l'exception des Cessions non limitées au titre de l'Article 7.1, et toutes les Cessions d'Actions de Catégorie B à toute Personne pour quelque raison que ce soit seront soumises au consentement écrit préalable du Commandité. Si un Actionnaire se propose de céder ses Actions à un tiers, qui doit être qualifié en tant qu'Investisseur Averti, cet Actionnaire devra remettre au Commandité une notification écrite de son intention de céder lesdites Actions, par courrier recommandé avec accusé de réception (la "Lettre de Notification"), cette notification devant préciser (en mentionnant le nom complet, l'adresse postale et le domicile fiscal du cédant et du cessionnaire) le nombre d'actions (les "Actions Proposées") que le cédant prévoit de céder, leur numéro d'enregistrement et le prix offert pour les Actions Proposées. La Lettre de Notification doit être contresignée par le Cessionnaire pressenti.

7.3 Le Commandité devra, dans un délai de trente (30) Jour Ouvrables à partir de la réception de la Lettre de Notification, notifier au cédant son consentement ou son refus de la Cession à sa seule et absolue discrétion. Si le Commandité ne fait pas notification de son refus de consentir dans le délai ci-dessus, il sera supposé avoir consenti à la Cession projeté.

7.4 Toute Cession, que ce soit au titre de l'Article 7.1 ou de l'Article 7.2, nécessite et est entièrement conditionné à la cession de tous les droits, devoirs et obligations correspondants du cédant au profit du Cessionnaire, y compris, si tous les Tirages n'ont pas encore été appelés, les obligations liées à l'Engagement Non Tiré correspondant aux Actions Proposées, transféré avec les Actions Proposées.

7.5 Une Cession deviendra effective, opposable et ne sera enregistrée dans le registre des Actionnaires de la Société qu'après que le Cessionnaire aura signé ou joint tous les accords applicables régissant la relation entre les Actionnaires et la Société aussi bien qu'entre les Actionnaires eux-mêmes ainsi que, notamment, les Statuts et le Contrat de Souscription.

7.6 Sauf en cas de Faute Grave du Commandité au sens de l'Article 11, l'Action de Catégorie C ne peut être transférée sauf si cette Cession est approuvée par un vote représentant au moins les trois quarts (75%) des Actions.

**Art. 8. Augmentation et réduction du Capital.** Le capital libéré de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par l'expression des deux tiers (2/3) des droits de vote associés aux Actions détenues par les Actionnaires présents ou représentés lors d'une assemblée générale des Actionnaires, avec le consentement du Commandité. Toute réduction du capital doit s'appliquer à tous les Actionnaires de Catégorie A ou tous les Actionnaires de Catégorie B, dans chaque cas au prorata de leur possession de chaque catégorie d'Actions.

#### **Art. 9. Rachat d'Actions**

9.1 Les Actions de la Société sont des actions rachetables. La Société peut racheter ses propres Actions à la seule discrétion du Commandité. Tout rachat d'Actions sera réalisé conformément aux dispositions de l'Article 36.3 des présents Statuts. Les Actions rachetées seront rachetées à la Valeur des Actions calculée par le Commandité pour chaque rachat au moment de ce rachat. Il ne sera procédé à aucun rachat d'Actions si ce rachat avait pour effet de réduire le capital social de la Société à moins d'un million d'Euros (1.000.000 €).

9.2 La Société peut appeler un rachat des Actions, en tout ou en partie, par notification remise par courrier recommandé à l'adresse figurant au registre des Actionnaires mentionnant (i) la date du rachat, (ii) le nombre d'Actions appelées au rachat, (iii) le prix de rachat (qui sera la Valeur des Actions rachetées déterminée par le Commandité) et (iv) les modalités et le calendrier du paiement du prix de rachat.

9.3 En cas de révocation ou de désistement du Commandité pour quelque raison que ce soit, l'Action de Catégorie C sera, sous réserve de la loi applicable, automatiquement rachetée et émise, ou acquise par le Commandité successeur et les Statuts seront amendés afin de refléter la désignation du nouveau Commandité.

9.4 Indépendamment de toute disposition contraire des présentes, les Actions peuvent être obligatoirement rachetées par la Société si un Actionnaire se révélait n'être pas un Investisseur Averti (un "Rachat Obligatoire"). Dans le cas d'un Rachat Obligatoire, le prix d'achat payé par la Société à l'Actionnaire sera égal au capital libéré en contrepartie des Actions sauf si le Commandité constate que la Valeur de l'Actif Net des Actions est inférieure au capital libéré en contrepartie des Actions, auquel cas le Commandité pourra réduire le prix de rachat pour le faire correspondre à la Valeur de l'Actif Net des Actions à la date du rachat.

#### **Art. 10. Engagements**

10.1 Obligations en vertu du contrat de souscription: Par son adhésion au Contrat de Souscription, chaque Actionnaire s'engage irrévocablement, sur demande du Commandité, à effectuer un apport en liquidités au capital social de la Société à hauteur de son Engagement par souscription d'actions de cinq cents euros (500 €) chacune, entièrement libérées. L'apport de chaque Actionnaire sera constitué de tirages successifs, égaux au total à 100% de leur Engagement, en paiement des actions souscrites de cinq cent euros (500 €) chacune, entièrement libérées.

10.2 Engagement du Détenteur d'Action de Carried Interest: Les Détenteurs d'Action de Carried Interest doivent verser leur Engagement intégralement endéans les dix (10) Jour Ouvrables suivant la Date de Clôture Initiale.

10.3 Tirages Ultérieurs: Au moins dix (10) Jours Ouvrables avant la date à laquelle chaque Tirage Ultérieur doit être effectué (la "Date de Paiement"), le Commandité établira une Notification de Tirage informant les Actionnaires de la fraction de leur Engagement qui devra être apportée à la Société au plus tard à la Date de Paiement. Le Commandité sera autorisé à demander des Tirages Ultérieurs sur notification d'un préavis de moins de dix (10) Jours Ouvrables lorsque les circonstances justifient ce préavis écourté, étant entendu que la période de préavis ne sera en aucun cas inférieure à cinq (5) Jours Ouvrables. Tous les Tirages Ultérieurs appelés par le Commandité seront intégralement payés en liquide au plus tard à la Date de Paiement.

10.4 Paiements: Les paiements seront effectués en liquidités par virement sur le compte de la Société auprès du Dépositaire.

10.5 Premier Paiement des Investisseurs Subséquents: Immédiatement après leur signature d'un Contrat de Souscription, les Investisseurs Subséquents seront tenus d'effectuer le Premier Paiement qui inclura à la fois le Premier Tirage et, le cas échéant, les Tirages Supplémentaires déjà payés par les Investisseurs. Si les Premiers Paiements effectués par les Investisseurs Subséquents aboutissent à un excédent de liquidités, le Commandité peut, mais il n'y est pas tenu, effectuer une ou plusieurs Distributions Provisoires. Chaque Investisseur Subséquent sera également tenu de payer à sa première Date de Paiement une prime d'émission (la "Prime d'Emission") tel que précisé ci-dessous. La Prime d'Emission sera payable en plus de l'Engagement de cet Investisseur Subséquent.

10.6 La Prime d'Emission sera fixée pour chaque Investisseur Subséquent en appliquant au montant du Premier Paiement de l'Investisseur Subséquent (net des Distributions Provisoires effectuées au profit de cet Investisseur Subséquent au moment de son Premier Paiement) un intérêt au taux correspondant au taux EURIBOR à 3 mois majoré de trois cents (300) points de base pour la période écoulée entre la Date de Clôture Initiale (ou la Date de Paiement applicable pour les Tirages ultérieurs déjà effectués) et la Date de Premier Paiement de cet Investisseur Subséquent.

10.7 Retards ou défauts de paiement: Si un Actionnaire (un "Investisseur Défaillant") n'effectue pas un paiement lié à un tirage ("Paiement en Souffrance") au plus tard à la Date de Paiement correspondante, le Commandité devra remettre une mise en demeure (une "Mise en Demeure") à l'Investisseur Défaillant, prévoyant les sanctions et recours que le Commandité, à sa seule discrétion, décide d'imposer. Ces sanctions et recours peuvent prendre les formes suivantes:

(a) Sous réserve de la législation du Luxembourg, suspendre les droits de vote associés aux Actions détenues par l'Investisseur Défaillant tant que cet Investisseur Défaillant détient ces Actions et demeure un Investisseur Défaillant;

(b) Sous réserve du paragraphe (d) ci-dessous, l'Investisseur Défaillant ne recevra pas de distribution de quelque nature que ce soit avant la Date de Liquidation Finale;

(c) Sans porter atteinte à toute action que le Commandité est susceptible d'engager au nom de la Société et/ou des autres Actionnaires à l'encontre de l'Investisseur Défaillant ni au droit, tel que prévu au paragraphe (e) ci-dessous, de vendre les Actions de l'Investisseur Défaillant, le Paiement en Souffrance portera un intérêt ("Intérêt Couru") à partir de la Date de Paiement et jusqu'à réception par la Société du règlement intégral du Paiement en Souffrance. L'Intérêt Couru sera le taux EURIBOR 1 mois majoré de mille (1000) points de base;

(d) S'il est remédié au manquement dans un délai de dix (10) Jour Ouvrables après l'envoi de la Mise en Demeure ("Période d'Avertissement") et que le Paiement en Souffrance et l'Intérêt Couru sont payés intégralement à la Société (sauf renonciation partielle ou intégrale du Commandité, à sa seule discrétion), l'Investisseur Défaillant recouvrera ses droits à recevoir les distributions effectuées, y compris, le cas échéant, les distributions intervenant entre la Date de Paiement et la date à laquelle il a été remédié au Paiement en Souffrance;

(e) S'il n'est pas remédié au Paiement en Souffrance au cours de la Période d'Avertissement, les Actions détenues par l'Investisseur Défaillant peuvent être rachetées par la Société ou vendues en tout ou partie à un ou plusieurs autres Actionnaires ou tiers selon la procédure suivante:

(i) le Commandité informera par écrit les autres Actionnaires de la vente des Actions des Investisseurs Défaillants (les "Actions Proposées"), en spécifiant le nombre des Actions mises en vente;

(ii) si un ou plusieurs Actionnaires ont l'intention d'acheter les Actions Proposées, ils en informeront le Commandité par courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai de dix (10) Jour Ouvrables suivant l'envoi par le Commandité de la lettre les informant de la vente des Actions Proposées;

(iii) si un ou plusieurs Actionnaires ont l'intention d'acheter la totalité des Actions Proposées, le Commandité en informera l'Investisseur Défaillant par courrier recommandé, précisant le nombre d'Actions que chacun des Actionnaires a l'intention d'acheter;

(iv) si la proposition des Actionnaires d'acheter des Actions Proposées porte sur un nombre supérieur au nombre d'Actions Proposées, les Actions Proposées seront vendues aux Actionnaires au prorata de leurs Engagements; et

(v) si les Actionnaires n'ont pas l'intention d'acheter la totalité des Actions Proposées, les Actions peuvent être vendues à des tiers qualifiés d'Investisseurs Avertis.

Si l'Investisseur Défaillant et les tiers conviennent d'un prix (étant entendu que ce prix doit être identique pour tous les acheteurs, qu'ils soient Actionnaires ou tiers), les Actions seront transférées au prix convenu. Si l'Investisseur Défaillant ne vend pas les Actions Proposées dans un délai de trois (3) mois suivant la Date de Paiement, le Commandité peut vendre les Actions Proposées par voie d'adjudication et si la vente par adjudication n'aboutit pas, il peut acheter les

Actions Proposées pour le compte de la Société à un prix égal à dix pour cent (10%) de la Valeur des Actions à la Date de Paiement.

(f) Lors de la détermination du montant qui sera payé à l'Investisseur Défaillant, le Commandité déduira des produits résultant de la vente des Actions Proposées la totalité des dépenses encourues en liaison avec cette vente et la totalité des montants dus à la Société à l'égard du Paiement en Souffrance et de l'Intérêt Couru correspondant. En second lieu, sauf si le Commandité, pour le compte de la Société, a acheté les Actions Proposées au prix égal à dix pour cent (10%) de la Valeur des Actions à la Date de Paiement, le Commandité recevra une commission de vente égale au montant le plus élevé entre: (i) dix pour cent (10%) des Produits Nets de la vente ou (ii) dix pour cent (10%) de la Valeur des Actions Proposées à la Date de Paiement. En troisième lieu, le Commandité déduira pour son propre compte, et pour le compte de la Société, des Actionnaires et du Dépositaire, la totalité des dépenses ou des dommages qu'ils ont encourus ou subis du fait du Paiement en Souffrance. Enfin, l'Investisseur Défaillant recevra le solde, le cas échéant. Pour éviter toute ambiguïté, tout acheteur des Actions Proposées doit signer un Contrat de Cession en vertu duquel l'acheteur accepte de payer les Engagements Non Tirés restants associés aux Actions qu'il a acquises.

#### 10.8 Fin de la Période d'Investissement

(a) Sous réserve des Articles 11.8 et 11.9, la Période d'Investissement prendra fin à la première date entre: (i) quatre ans suivant la Date de Clôture Initiale, susceptible d'être reportée à cinq ans suivant la Date de Clôture Initiale, sur décision du Commandité à sa seule discrétion ou (ii) la date à laquelle le Commandité met fin à la Période d'Investissement si au moins 70% des Engagements Totaux ont été investis ou mis en réserve pour Investissement (la "Date Limite"). Indépendamment de ce qui précède, si la Période d'Investissement est suspendue avant d'être reprise, la période au cours de laquelle la Période d'Investissement a été interrompue ne sera pas prise en compte dans la Période d'Investissement et la Période d'Investissement et la Date Limite seront révisées en conséquence.

(b) Après la Date Limite, la Société cessera d'effectuer de nouveaux Investissements. Indépendamment de ce qui précède, le Commandité sera en droit d'appeler des Tirages Ultérieurs pour les besoins suivants:

(i) paiement des dépenses et engagements encourus par la Société;

(ii) réalisation de Nouveaux Investissements qui ont fait l'objet d'engagements avant la Date Limite et, d'une manière générale, satisfaction des engagements ou des obligations contractés au cours de la Période d'Investissement;

(iii) paiement des montants dus au Commandité ou au Conseiller d'Investissement, tels les Commissions de Gestion; et

(iv) réalisation des Investissements Supplémentaires.

(c) Si, à la Date Limite, le Capital Libéré représente un montant inférieur à soixante pour cent (60%) des Engagements Totaux, le Commandité ne sera en droit d'appeler des Tirages Ultérieurs qu'à hauteur d'un montant égal aux deux tiers (2/3) des montants appelés par le Commandité avant la Date Limite. Dans ce cas, le montant réduit que le Commandité sera en droit de tirer fera l'objet d'une notification écrite aux Actionnaires et les Engagements Non Tirés Totaux de même que les Engagements Totaux seront révisés en conséquence.

(d) Le Commandité peut, à tout moment après la Date Limite, à sa seule discrétion, renoncer au droit d'appeler des Tirages Ultérieurs et les Engagements Non Tirés Totaux seront réduits à zéro.

(e) le Commandité cessera d'être en droit d'appeler des Tirages Ultérieurs à la première date entre:

(i) la date de dissolution de la Société; ou

(ii) la date à laquelle les Engagements Non Tirés Totaux sont réduits à zéro.

### Chapitre III. Direction et Comité Consultatif

#### Art. 11. Direction

11.1 La Société sera dirigée par Edmond de Rothschild Private Equity China Management S.à r.l., en sa qualité d'unique Commandité.

11.2 Le Commandité est l'entité seule responsable de la direction, de l'exploitation et de l'administration de la Société (ainsi que, notamment, de toutes les décisions d'investissement et de cession). Pour éviter toute ambiguïté, ni le Conseiller d'Investissement ni le Comité Consultatif n'auront le pouvoir d'engager la Société et en particulier de prendre des décisions d'investissement ou de cession pour le compte de la Société ou du Commandité. Aucune limitation ne s'impose aux pouvoirs du Commandité de poursuivre l'objet de la Société et d'agir au nom de la Société comme il l'estime nécessaire ou approprié, à sa seule discrétion.

11.3 Le Commandité gèrera la Société conformément à la Charte d'Investissement. Le Commandité fera appel aux services du Conseiller d'Investissement pour lui prêter assistance dans la mise en œuvre de la Charte d'Investissement.

11.4 Le Commandité sera responsable de l'identification, de l'évaluation, de la sélection et de l'acquisition de tous les Investissements, de la gestion des Placements de Portefeuille après leur acquisition et enfin de la vente ou autre cession des Placements de Portefeuille pour le compte de la Société. Le Commandité agira dans le meilleur intérêt de la Société et de ses Actionnaires et il exercera pour le compte de la Société les droits de vote associés aux titres que la Société détient, directement ou indirectement, dans les Véhicules d'Investissement et dans les Sociétés du Portefeuille.

11.5 Le Commandité, ses gérants, employés et conseillers peuvent être désignés comme membres du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou pour exercer toute fonction équivalente dans tout Véhicule d'Investissement

et/ou Société du Portefeuille. Le Commandité peut également désigner des tiers de son choix pour ces fonctions. Le Commandité rendra compte de ces désignations aux Investisseurs dans son rapport annuel.

11.6 Sous réserve de l'approbation par la CSSF, le Commandité doit sans délai informer le Comité Consultatif et les Actionnaires de toute modification importante dans la structure de propriété ou dans la direction du Commandité. En cas de projet de modification du contrôle du Commandité (sauf si le Commandité reste contrôlé, directement ou indirectement, par une entité contrôlée par la famille du Baron Benjamin de Rothschild), la Période d'Investissement sera suspendue dès que le Conseil de Gérance du Commandité prendra acte de ce projet d'opération et le Commandité devra sans délai en informer les Actionnaires pour permettre à ces derniers, dans un délai de trois (3) mois, de décider lors d'une assemblée générale des Actionnaires par un vote représentant les trois quarts (3/4) des Actions de la reprise ou de la cessation de la Période d'Investissement. Pour éviter toute ambiguïté, toute révocation du Commandité susceptible de résulter d'un projet d'opération de modification de contrôle du Commandité au titre de cet Article 11.8 ne sera pas en soi considéré comme une révocation due à une Faute Grave du Commandité. Dans tous les cas, un nouveau Commandité ne peut remplacer l'ancien que si le nouveau Commandité a été préalablement approuvé par écrit par la CSSF.

11.7 En cas de Circonstance de Départ, le Commandité disposera d'un délai de six mois à partir de l'apparition de la Circonstance de Départ (la "Période Intermédiaire") pour rechercher un ou plusieurs professionnels qualifiés en vue de remplacer les Personnes Clés qui se sont retirées de manière que le nombre de Personnes Clés ne soit pas inférieur à trois. Ces personnes disposeront auprès du Commandité et/ou du Conseiller d'Investissement (et au sein du Groupe LCF-Rothschild) de la même qualité ou capacité que les Personnes Clés qui se sont retirées. Dans ce cas, le Commandité présentera le ou les candidats concernés à l'approbation des Actionnaires de Catégorie A qui disposeront du droit de refuser ces professionnels une seule fois. L'approbation des Actionnaires de Catégorie A doit être accordée à la majorité des Actionnaires de Catégorie A. Si la majorité n'est pas atteinte ou dans le cas où les Actionnaires de Catégorie A ne donnent pas leur approbation aux candidats présentés par le Commandité pour que le nombre de Personnes Clés approuvées soit au moins égal à trois, le Commandité sera autorisé à remplacer les Personnes Clés qui se sont retirées et à engager de nouveaux professionnels à sa seule discrétion, sans autre approbation des Actionnaires.

Au cours de la Période Intermédiaire, aucun nouvel Investissement ne sera réalisé par la Société.

S'il n'a pas été remédié à une Circonstance de Départ à l'issue de la Période Intermédiaire, le Commandité devra mettre fin à la Période d'Investissement.

En cas de départ d'une Personne Clé (que ce départ fasse ou non l'objet d'une Circonstance de Départ), cette Personne Clé sera remplacée dès que possible par le Commandité, à sa seule discrétion, par une personne qualifiée. Le Commandité peut présenter cette personne remplaçante à l'approbation des Actionnaires de Catégorie A. Lors de l'approbation par une majorité des Actionnaires de Catégorie A, la personne remplaçante deviendra une Personne Clé.

11.8 Le Commandité peut se désister à tout moment mais l'Action de Catégorie C ne peut être cédée que si cette Cession est approuvée par un vote représentant au moins les trois quarts (3/4) des Actions.

Le Commandité ne pourra pas, sauf en cas de Faute Grave, être révoqué de ses fonctions de Commandité avant la Date Limite. Après la Date Limite, le Commandité ne peut être révoqué de ses fonctions de Commandité de la Société que par un vote des Actionnaires représentant les trois quarts (3/4) des Actions avec l'approbation du Commandité lui-même, sauf en cas de Faute Grave, auquel cas le Commandité peut être révoqué par un vote des Actionnaires représentant une majorité des Actions et par ailleurs, dans le cas où le Commandité serait en situation d'incapacité, son approbation ne sera pas exigée.

11.9 Le Commandité ne peut être révoqué qu'après qu'un autre commandité aura rejoint la Société et qu'il aura été approuvé par la CSSF dans les conditions prévues dans l'Article 11.7.

11.10 Sauf si le Commandité est révoqué pour Faute Grave, il sera en droit de bénéficier du paiement par les Investisseurs d'un montant égal à la Commission de Gestion (tel que décrite à l'Article 12) versée au cours des douze (12) mois précédant la révocation du Commandité.

11.11 Les Actionnaires de Catégorie A ne participeront pas ni n'interviendront dans la direction de la Société et ils ne disposeront d'aucun droit ou obligation à cet égard.

## **Art. 12. Pouvoirs du Commandité, Commission de Gestion et dépenses encourues par le Commandité**

12.1 Le Commandité est investi de tous les pouvoirs nécessaires à la réalisation de toutes les actions nécessaires ou utiles à la poursuite de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires relèvent de la compétence du Commandité.

Jusqu'à la Date Limite, la Société versera au Commandité une indemnité annuelle égale à la somme de (i) deux virgule vingt-cinq pour cent (2,25%) (hors TVA) par an des Engagements Totaux des Actionnaires de Catégorie A1 et (ii) deux et demi pour cent (2,5%) (hors TVA) par an des Engagements Totaux des Actionnaires de Catégorie A2 ("la Commission de Gestion"). La Commission de Gestion sera calculée comme si tous les Investisseurs avaient souscrit à la Date de Clôture Initiale.

Après la Date Limite, la Commission de Gestion annuelle versée par la Société au Commandité sera égal à la somme de (i) deux virgule vingt-cinq pour cent (2,25%) (hors TVA) par an du Capital Libéré (au début de chaque trimestre civil) des Actionnaires de Catégorie A1, diminués des Dépenses de Transaction proportionnelles relatives aux Investissements qui, à la date du paiement, ont été vendus, distribués ou amortis (c'est-à-dire les pertes réalisées) et (ii) deux et demi

pour cent (2,5%) (hors TVA) par an du Capital Libéré (au début de chaque trimestre civil) des Actionnaires de Catégorie A2 diminués des Dépenses de Transaction proportionnelles relatives aux Investissements qui, à la date du paiement, ont été vendus, distribués ou amortis.

La Commission de Gestion sera versée par la Société au Commandité par avance le premier jour de chaque trimestre civil et pour la première fois au plus tard deux semaines après le paiement du Premier Tirage par les Investisseurs initiaux (au prorata temporis).

12.2 Le Commandité prendra en charge, sur la Commission de Gestion ci-dessus mentionnée, les coûts associés à l'exercice de ses fonctions générales en relation avec la direction de la Société et la poursuite de l'objet social de la Société, y compris les indemnités du Conseiller d'Investissement. Ces coûts comprennent la rémunération et les avantages des salariés, les dépenses de ses salariés ainsi que toutes les dépenses raisonnables de location, d'équipement, de voyages et les dépenses quotidiennes encourues par le Commandité.

12.3 La Société supportera les coûts et dépenses suivants:

(a) les coûts et dépenses encourus à l'égard de la création, de l'organisation, du lancement et du marketing de la Société avant la Date de Clôture Initiale dans la limite maximum d'un montant de deux millions cinq cent mille Euros (2.500.000 €) hors TVA (les "Dépenses Préliminaires"), étant entendu que le montant des Dépenses Préliminaires n'excédera en aucun cas l'équivalent d'un pourcent (1%) de l'Engagement Total souscrit par les Investisseurs à la Date de Clôture Initiale. Les Dépenses Préliminaires prises en charge par la Société peuvent comprendre les dépenses juridiques, fiscales, comptables et autres dépenses, les frais de déplacement raisonnables, les honoraires de consultants (ainsi que l'ensemble des honoraires relatifs à l'évaluation, la due diligence et la gestion des investissements potentiels), les droits de placement, les frais administratifs, les honoraires de notaire, les droits d'enregistrement et la totalité des coûts et dépenses de démarrage de la Société.

(b) les indemnités de BPERE en sa qualité d'Agent Administratif (responsable de l'administration centrale) et Dépositaire, dans la limite maximum annuelle de 0,2% des Engagements Totaux (si le montant annuel de ces indemnités est supérieur à 0,2% des Engagements Totaux, cet excédent sera supporté par le Commandité et déduit de la Commission de Gestion due l'année suivante);

(c) la totalité des coûts, droits, dépenses, taxes et autres charges encourus dans le cadre de la réalisation des Investissements et de la cession des Placements de Portefeuille (les "Frais de Transaction") qui ne sont pas payés par les Sociétés du Portefeuille ou qui ne sont pas à la charge de tiers, y compris notamment toutes les dépenses d'apporteurs d'affaires, d'intermédiaires et de courtiers ou les honoraires de conseillers, les dépenses de vérification préalable (qui à leur tour peuvent comprendre les avis d'experts, les services juridiques, les consultants techniques, comptables, etc ...) et autres dépenses similaires, les coûts relatifs aux transactions non terminées ou sans suite, les Dépenses pour Proposition d'Investissement Non Abouties, les dépenses de contentieux encourues pour le compte de la Société ainsi que les droits et taxes susceptibles d'être dus, en particulier sur les achats et les ventes réalisés par la Société et les frais d'enregistrement. Les Dépenses de Transaction peuvent être payées par la Société ou par le Commandité et/ou par le Conseiller d'Investissement avant d'être imputées à la Société.

(d) la totalité des coûts ordinaires, les droits et frais encourus par la Société et/ou le Commandité liés à la gestion administrative et à la gestion de la Société en tant que telle, comme, notamment (i) les frais juridiques, les honoraires des commissaires aux comptes et des experts fiscaux et autres honoraires de conseillers extérieurs, (ii) les frais d'impression, (iii) les droits et frais liés au Comité Consultatif, (iv) les droits et dépenses relatifs aux assemblées des Actionnaires (à l'exception des frais de déplacement et de logement), (v) les primes d'assurance y compris la couverture d'assurance responsabilité civile des administrateurs et (vi) les coûts associés à la préparation et la distribution des rapports aux Investisseurs ("Autres Dépenses de Gestion").

### **Art. 13. Responsabilité du Commandité et des Actionnaires, indemnisation du Commandité**

13.1 Le Commandité sera solidairement et conjointement responsable vis-à-vis de la Société à l'égard de tous les engagements de la Société qui ne peuvent être payés sur les Actifs de la Société. Pour limiter cette responsabilité, la Société peut souscrire à une couverture d'assurance appropriée.

13.2 La Société devra indemniser le Commandité et ses administrateurs, dirigeants et personnel à l'égard des réclamations, engagements, coûts, dommages et frais, y compris les frais de justice, qu'ils encouruent du fait de leur activité pour le compte de la Société, sauf si ces réclamations sont consécutives à une Faute Grave. De plus, la Société devra indemniser le Conseiller d'Investissement et ses administrateurs, dirigeants et personnel à l'égard des réclamations, engagements, coûts, dommages et frais, y compris les frais de justice, qu'ils encouruent du fait de leur activité pour le compte de la Société, sauf si ces réclamations sont consécutives à une Faute Grave.

13.3 Les Actionnaires autres que le Commandité n'agiront pas au nom de la Société de quelque manière et en quelque qualité que ce soit autrement que dans l'exercice de leurs droits en tant qu'Actionnaires lors des assemblées générales ou autre et, en conséquence, chaque Actionnaire ne sera responsable en tant qu'Actionnaire de la Société que dans la limite de son Engagement et de sa Prime d'Emission le cas échéant.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le Commandité peut déléguer (tout en demeurant seul responsable) la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société dans le cadre de cette gestion courante à un ou plusieurs

dirigeants, employés ou à d'autres Personnes ou titulaires de pouvoirs ou de procurations spéciaux, ou confier des fonctions déterminées permanentes ou temporaires à des Personnes ou des agents qu'il choisira.

#### **Art. 15. Représentation de la Société**

15.1 La Société sera liée à l'égard des tiers par: (i) la signature conjointe de deux gérants du Commandité ou (ii) la signature conjointe ou la signature unique des personnes auxquelles ce pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance en vertu de l'Article 14, dans les limites de ce pouvoir.

15.2 Le Conseil de Gérance du Commandité ("Conseil de Gérance") peut déléguer ses pouvoirs (tout en demeurant seul responsable) de conduite de la gestion courante et de la gestion des affaires du Commandité et la représentation du Commandité pour cette gestion courante et gestion des affaires à un membre du Conseil de Gérance ou à d'autres dirigeants pour lesquels la qualité d'actionnaire du Commandité n'est pas requise (les "Délégués"), dans les conditions et avec les pouvoirs qui seront définis par le Conseil de Gérance. Toute délégation accordée par le Conseil de Gérance sera limitée de la manière suivante, sauf autorisation différente de l'assemblée générale des actionnaires du Commandité:

(i) Représentation du Commandité dans toutes les questions administratives et de tenue de registres concernant le Commandité et la Société vis-à-vis du Dépositaire, de l'Agent Administratif, du Réviseur, de la banque du Commandité, de l'administration fiscale du Luxembourg et des autorités réglementaires financières du Luxembourg (y compris la CSSF) et dans ce cadre, signature de toute correspondance issue du Commandité et réalisation de toutes les actions que le délégué peut estimer appropriées dans le cadre des opérations ci-dessus.

(ii) Représentation du Commandité et de la Société dans la signature du Contrat de Dépositaire et des Services Bancaires qui doit être conclu par la Société et le Dépositaire.

(iii) Tirages de sommes sur les comptes courants de la Société pour les besoins de l'activité de la Société ainsi que, notamment, pour le paiement des taxes, droits officiels et autres paiements dus aux administrations nationales.

(iv) Réalisation de toutes les actions appropriées dans le cadre de la mise en œuvre de tous les accords passés et signés par les représentants légaux du Commandité, ainsi que les paiements qui doivent être effectués dans l'exécution des obligations contractuelles du Commandité.

(v) Communication aux banques, au Dépositaire, à l'Agent Administratif et aux autorités réglementaires du Luxembourg (y compris la CSSF) des informations et des états financiers concernant le Commandité et la Société.

#### **Art. 16. Comité Consultatif**

16.1 Le Commandité peut être conseillé par un comité consultatif (le "Comité Consultatif") composé de six experts ou plus bénéficiant d'une expérience approfondie, de longue date et reconnue de l'environnement des affaires en Chine. Les membres du Comité Consultatif seront désignés et révoqués à la seule discrétion du Commandité.

16.2 Le Comité Consultatif devra exercer les fonctions suivantes à la demande du Commandité:

(i) examiner et faire part de son avis non contraignant sur la Charte d'Investissement à la lumière des tendances prévalentes du marché;

(ii) examiner et faire part de son avis non contraignant sur le règlement des questions de conflit d'intérêts réel ou potentiel; et

(iii) examiner et faire part de son avis non contraignant concernant toutes autres questions relatives à la Société, à la demande du Commandité.

Pour éviter toute ambiguïté, le Commandité ne sera pas tenu de suivre un avis, une recommandation ou une opinion du Comité Consultatif et il exercera ses pouvoirs tels qu'ils sont définis dans les présentes à sa seule discrétion. Toutefois, le Commandité ne devra pas faire en sorte que la Société engage une transaction ou un arrangement supposant un conflit d'intérêts réel ou potentiel, sauf si le Comité Consultatif a approuvé cette transaction ou cet arrangement indépendamment du conflit d'intérêts potentiel ou réel.

16.3 Le Comité Consultatif sera invité par le Commandité à assister à une réunion au moins une fois par an, ou plus fréquemment selon la décision du Commandité, en un lieu déterminé à la convenance du Commandité qui ne sera pas nécessairement situé au Luxembourg. Les membres du Comité Consultatif seront remboursés par la Société des dépenses raisonnables encourues à cette occasion et ils peuvent recevoir une rémunération raisonnable pour leurs services en tant que membres du Comité Consultatif.

16.4 Le Comité Consultatif ne dispose d'aucune compétence pour gérer la Société.

16.5 Les avis du Comité Consultatif seront émis après adoption par une majorité des membres présents lors d'une réunion ou participant par le moyen de conférence téléphonique, à condition que la moitié au moins des membres participent à cette réunion ou cette conférence téléphonique. Les avis peuvent également être émis par écrit. Toutefois, un avis ne sera valide que s'il est signé par la majorité de l'ensemble des membres du Comité Consultatif.

16.6 Des notifications de réunions du Comité Consultatif seront remises aux membres du Comité Consultatif au moins cinq (5) Jour Ouvrables avant cette réunion. Ladite notification devra préciser le lieu et l'ordre du jour de la réunion, les demandes (et les éventuelles recommandations) du Commandité et toute autre information appropriée. Lorsque le Comité Consultatif émet un avis, les minutes de la réunion ou de la conférence téléphonique du Comité Consultatif seront établies et signées par le Président du Comité et remises à chacun des membres du Comité Consultatif.

16.7 Le Comité Consultatif désignera parmi des membres un président (le "Président du Comité") et ses procédures de vote nécessiteront une approbation par la majorité, chacun des membres disposant d'une voix et le Président du Comité disposant d'une voix prépondérante.

16.8 Aucun membre du Comité Consultatif n'assumera de responsabilité de quelque nature que ce soit en cas de préjudice à l'égard de la Société ou des Actionnaires découlant des services rendus en tant que membre du Comité Consultatif, sauf en cas de Faute Grave du membre du Comité Consultatif, et chaque membre du Comité Consultatif sera indemnisé sur les Actifs de la Société à l'égard de tous les engagements, actions en justice, procédures, réclamations, coûts, demandes, dommages et frais (y compris les frais de justice raisonnables) encourus du fait de, en liaison avec, relatifs à ou résultant de l'action d'un membre du Comité Consultatif dans l'exercice de ses fonctions, étant entendu toutefois qu'un membre du Comité Consultatif ne sera pas indemnisé en cas Faute Grave de son fait.

16.9 Le Commandité peut assister aux réunions du Comité Consultatif.

16.10 En ce qui concerne un conflit d'intérêts réel ou potentiel visant un membre du Comité Consultatif en relation avec un point de l'ordre du jour du Comité Consultatif, ce membre devra déclarer l'existence de ce conflit d'intérêts et s'abstenir de participer au vote sur ce point.

16.11 Le Commandité doit sans délai informer le Comité Consultatif de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel auquel il est confronté dans l'exercice de ses fonctions de Commandité.

#### **Art. 17. Dissolution et Incapacité du Commandité**

17.1 En cas de dissolution (sauf au titre des présents Statuts), de désignation d'un liquidateur ou d'une incapacité juridique du Commandité ou lorsque pour toute autre raison il est impossible pour le Commandité d'agir ("Incapacité du Commandité"), la Société ne sera pas dissoute.

17.2 En cas d'Incapacité du Commandité, le Comité Consultatif désignera un ou plusieurs administrateurs (les "Administrateurs"), qui ne seront pas nécessairement des Actionnaires, jusqu'à la date de réunion de l'assemblée générale des Actionnaires convoquée pour la désignation d'un nouveau Commandité.

17.3 Dans un délai de quinze (15) jours après leur désignation, le ou les Administrateurs convoqueront l'assemblée générale des Actionnaires de la manière prévue par les Statuts. Les fonctions des Administrateurs consisteront à exécuter les actes urgents et à assurer l'administration courante jusqu'à la date de convocation de l'assemblée générale des Actionnaires. Les Administrateurs ne sont responsables que pendant l'exécution de leur mandat.

17.4 La Société indemniserà les Administrateurs à l'égard de toutes les réclamations, engagements, coûts, dommages et frais, y compris les frais de justice, qu'ils encourrent du fait de leurs activités pour le compte de la Société, sauf lorsque ces derniers sont le résultat d'une Faute Grave.

### **Chapitre IV. Assemblée générale des Actionnaires**

#### **Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée générale des Actionnaires**

18.1 Toute assemblée générale des Actionnaires de la Société valablement constituée représente l'ensemble des Actionnaires.

18.2 Sous réserve de l'ensemble des autres pouvoirs réservés au Commandité par la loi ou par les Statuts, l'assemblée générale des Actionnaires dispose des pouvoirs d'effectuer et de ratifier les actes relatifs à l'exploitation de la Société ainsi que du pouvoir d'examiner les propositions présentées par le Commandité, le Comité Consultatif et les Actionnaires.

18.3 Indépendamment de toute disposition contraire et sous réserve de l'Article 11.10, l'assemblée générale des Actionnaires ne prendra pas de résolution sur, ne traitera ni ne ratifiera des actes concernant des tiers, ni ne prendra de résolution relative à l'amendement des présents Statuts sans le consentement du Commandité.

**Art. 19. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre lieu qui sera spécifié dans la notification de convocation à l'assemblée, le 15 juin de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée se tiendra le prochain Jour Ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres assemblées générales.** Le Commandité peut convoquer d'autres assemblées générales des Actionnaires. Les Actionnaires représentant au moins la majorité des Actions de Catégorie A disposeront également du droit de convoquer ces assemblées. Les assemblées des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir en dehors du Luxembourg si, à la seule discrétion du Commandité, les circonstances l'exigent.

#### **Art. 21. Notification des assemblées générales**

21.1 Les Actionnaires se réuniront à l'appel du Commandité conformément à la législation du Luxembourg. La notification remise aux Actionnaires conformément à la loi précisera la date et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour, la nature des activités qui y seront traitées et les informations concernant tout projet d'amendement des Statuts, y compris la langue dans laquelle ce projet d'amendement est rédigé.

21.2 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut se tenir sans notification préalable.

## **Art. 22. Assistance et représentation**

22.1 Tous les Actionnaires sont en droit d'assister à, et de prendre la parole au cours de toutes les assemblées générales.

22.2 Un Actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des Actionnaires en désignant par écrit (ainsi que par e-mail ou télécopie) une autre Personne, qui n'est pas nécessairement elle-même Actionnaire, comme son représentant par procuration. Le Commandité peut déterminer la forme de la procuration et il peut exiger que les procurations soient déposées en un lieu qu'il précisera au moins cinq (5) Jour Ouvrables avant la date fixée pour l'assemblée. Le Commandité peut fixer les autres conditions qui doivent être satisfaites pour participer à une assemblée des Actionnaires de cette manière.

22.3 Le Commandité peut désigner certains de ses dirigeants qui assisteront à l'assemblée générale, dont l'un sera désigné par le Commandité pour représenter l'Action de Catégorie C.

**Art. 23. Déroulement de l'assemblée.** L'assemblée générale sera présidée par le Commandité ou par une Personne désignée par le Commandité. Le président de l'assemblée générale désignera un secrétaire. L'assemblée générale des Actionnaires élira un scrutateur qui sera choisi parmi les Actionnaires présents ou représentés.

**Art. 24. Prorogation.** Le Commandité peut proroger séance tenante toute assemblée générale annuelle, à une reprise, dans la limite de deux (2) semaines. Des prorogations supplémentaires exigeront l'approbation des Actionnaires détenant au moins cinquante pour cent (50%) des Actions de Catégorie A.

Les Actionnaires représentant au moins vingt-cinq pour cent (25%) des Actions de la Société peuvent demander que le Commandité proroge une assemblée générale, par demande écrite présentée au moins dix (10) Jours Ouvrables avant cette assemblée.

L'assemblée générale prorogée aura le même ordre du jour que la première assemblée. Les Actions et les procurations déposées pour la première assemblée resteront valablement déposées pour la seconde assemblée.

## **Art. 25. Vote**

25.1 Une liste de présence indiquant le nom des Actionnaires, le nombre et la catégorie des Actions au titre desquelles ils peuvent voter sera signée par chacun d'eux ou par leur fondé de procuration avant l'ouverture de la séance.

25.2 L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les points figurant à l'ordre du jour.

25.3 Chaque Action donne droit à un suffrage sauf lorsque, dans les limites autorisées par la législation du Luxembourg, le Commandité a suspendu les droits de vote du détenteur de l'Action concernée au motif que ce détenteur est un Investisseur Défaillant.

25.4 Le vote sera exprimé à main levée ou par appel nominatif, sauf si l'assemblée générale décide, à la majorité simple, d'adopter une autre procédure de vote.

25.5 Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée dans le but d'amender les Statuts de la Société ou de statuer par vote sur des résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité requises pour un amendement des Statuts, et sauf disposition contraire des présents Statuts, les résolutions seront adoptées par une majorité des Actions dont les détenteurs sont présents ou représentés à cette assemblée et par le vote favorable de l'Actionnaire de Catégorie C.

## **Art. 26. Assemblées générales extraordinaires**

26.1 Lors d'une assemblée générale extraordinaire convoquée conformément à la loi en vue d'amender les Statuts de la Société ou de statuer par vote sur des résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité requises pour un amendement des Statuts, l'adoption du projet d'amendement nécessite le vote favorable des deux tiers (2/3) des Actions et du vote positif de l'Actionnaire de Catégorie C.

26.2 Indépendamment de toute disposition contraire des présentes, la nationalité de la Société ne peut être modifiée qu'avec le consentement unanime de l'ensemble des Actionnaires.

**Art. 27. Procès-verbal.** Le procès-verbal d'une assemblée générale des Actionnaires sera signé par le président de l'assemblée, par le secrétaire et par le scrutateur.

## **Chapitre V. Investissement, Diversification et Evaluation**

### **Art. 28. Conflit d'intérêts et co-investissement**

28.1 Le Commandité n'envisagera que des Investissements qui sont conformes à la Charte d'Investissement.

28.2 Les Actionnaires, y compris le Commandité, confrontés à un conflit d'intérêts à propos d'un point de l'ordre du jour d'une assemblée générale doivent déclarer l'existence de ce conflit d'intérêts et s'abstenir de participer au vote sur ce point de l'ordre du jour.

28.3 Si le montant nécessaire pour un certain Investissement est supérieur au montant total que la Société souhaite investir, les montants en excédent peuvent être proposés à la seule discrétion du Commandité à (i) d'autres fonds ou entités gérés par le Commandité ou ses Affiliés (les "Investisseurs Affiliés") ou (ii) être proposés de manière indépendante et dans les conditions normales de la concurrence aux Actionnaires (en dehors de leur capacité d'Actionnaires de la Société) qui ont exprimé au Commandité leur intérêt dans la participation à ces Investissements ("Actionnaire Co-In-

vestisseur"). Si le Commandité propose à un Actionnaire la possibilité d'effectuer un co-investissement, le Commandité devra proposer la même opportunité à tous les autres Actionnaires qui ont engagé un montant minimum de cinq millions d'euros (5.000.000 €).

28.4 Le Commandité ne réalisera pas d'Investissement dans les Sociétés du Portefeuille ou dans les Affiliés de ces dernières ni ne les financera en sa propre capacité.

28.5 Si la Société cesse de détenir des Investissements dans une Société du Portefeuille (autrement qu'à l'issue de la vie de la Société ou de sa cessation anticipée conformément aux Statuts), le Commandité ne devra pas réaliser, sans le consentement écrit préalable du Comité Consultatif, d'Investissement dans cette Société du Portefeuille avant l'expiration d'une période de trois (3) mois suivant la cession par la Société de son Investissement dans cette Société du Portefeuille (toutefois si l'ancienne Société du Portefeuille concernée devient soumise à une vente de ses actions au public, les restrictions prévues dans ce paragraphe cessent de s'appliquer).

28.6 Le Commandité et le Conseiller d'Investissement ne créeront pas, avant la Date Limite, de nouveau véhicule d'investissement dont la Charte d'Investissement est substantiellement identique à celle de la Société. La disposition précédente ne limite en aucun cas la Société dans le nombre de Véhicules d'Investissement, tel que défini dans les présentes, qu'elle peut créer.

#### **Art. 29. Réinvestissement des fonds**

29.1 Le Produit issu des Placements de Portefeuille sera distribué dès que possible et d'une manière générale, il ne sera pas utilisé dans la réalisation d'Investissements Supplémentaires, à l'exception des Produits des Investissements Relais.

29.2 Indépendamment de toute disposition contraire des présentes, afin de permettre à la Société d'investir un montant égal aux Engagements Totaux, la Société peut réinvestir les Dépenses de Transaction liées à l'ensemble des Investissements vendus. Toutefois, le montant total ainsi réinvesti plus le montant initialement investi par la Société au cours de la durée de validité de la Société, à l'exclusion des Investissements Relais réalisés, ne devra en aucun cas être supérieur au montant des Engagements Totaux.

#### **Art. 30. Evaluation des Investissements**

30.1 Le Commandité, en coordination avec le Dépositaire, devra réaliser un inventaire des Actifs de la Société à la Date Comptable Trimestrielle de chaque Période Comptable Trimestrielle. Cet inventaire sera communiqué aux Investisseurs par le Commandité dans un délai de quinze (15) Jour Ouvrables suivant la Date Comptable Trimestrielle.

30.2 L'évaluation des Placements de Portefeuille sera effectuée par le Commandité conformément aux pratiques établies du marché en respectant, dans chaque cas, les deux principes fondamentaux suivants:

- (a) l'évaluation devra être prudente et appliquée d'une manière homogène et professionnelle; et
- (b) la méthode, les données et les procédures utilisées pour dégager une évaluation seront clairement justifiées.

A la seule discrétion du Commandité, la Société peut adopter les normes IFRS, dans la mesure où ces normes sont applicables aux sociétés SICAR du Luxembourg.

30.3 Les Placements de Portefeuille seront évalués par le Commandité selon les lignes directrices de l'European Private Equity and Venture Capital Association et les critères suivants:

- (a) Placements de Portefeuille non cotés (conformément aux principes d'évaluation prudente)

Tous les Placements de Portefeuille non cotés seront d'une manière générale évalués à leur coût d'acquisition. Cette évaluation sera toutefois révisée en cas:

\* d'émission d'un nombre important de nouveaux titres, souscrits par un tiers à un prix qui diffère de l'évaluation qui a été préalablement prise en compte pour cet Investissement de Portefeuille, ou en cas d'existence de transactions entre Personnes indépendantes les unes des autres et portant sur un nombre important de titres.

Dans ce cas, l'évaluation de ces titres non cotés sera basée sur la valeur de transaction, sous réserve que cette valeur de transaction ne soit pas prise en compte (ou au moins avec un rabais approprié) lorsque (i) la transaction est réalisée avec des tiers mais en dehors des conditions normales du marché, (ii) lorsque les objectifs de ce tiers investisseur (n'intervenant que dans la transaction en question) sont de nature stratégique et non d'une nature strictement financière ou (iii) la transaction a été réalisée par un échange de titres et les titres reçus en échange ne sont pas cotés.

\* Des éléments déterminants sont intervenus qui témoignent d'une détérioration sensible de la situation et des perspectives de Placement de Portefeuille non coté par rapport à la valeur initialement prise en compte soit lors de l'investissement soit lors de l'évaluation.

\* Des éléments déterminants sont intervenus qui témoignent d'une amélioration sensible de la situation et des perspectives de Placement de Portefeuille non coté depuis la date de l'investissement ou depuis la dernière évaluation, telle que la vente d'une part importante des actifs sous-jacents de la Société du Portefeuille, rendant clairement et raisonnablement prévisible la réalisation finale du Placement de Portefeuille à une valeur supérieure au coût.

Le Commandité ne procédera pas à une réévaluation à la hausse d'un Placement de Portefeuille dans la période de douze (12) mois suivant l'Investissement initial dans une société donnée.

- (b) Placements de Portefeuille cotés

Les Placements de Portefeuille cotés seront évalués sur la base de leur prix de marché coté à la clôture le dernier jour d'échanges dans la période d'évaluation, prix pour lequel chacun des rabais suivants peut être appliqué:

\* Pour des Placements de Portefeuille cotés qui étaient initialement des investissements non cotés lorsque les Investissements ont été réalisés et qui sont soumis à une restriction ou à un gel ("lock-up"), un rabais minimum de vingt-cinq pour cent (25%) sera appliqué, ou un rabais supérieur si le gel est important;

\* Que le Placement de Portefeuille soit ou ne soit pas soumis à une restriction de vente, lorsque le nombre d'actions détenues est élevé par rapport au volume d'échange trimestriel, un rabais supplémentaire sera appliqué, sauf si le volume trimestriel n'a pas sensiblement diminué depuis la date à laquelle l'Investissement a été réalisé.

(c) Parts de SICAV monétaires, fonds communs de placement sur le marché monétaire et autres types de fonds de placement

Les parts de SICAV monétaires, les fonds communs de placement sur le marché monétaire et tout autre type de fonds de placement seront évalués à la dernière valeur de liquidation connue à la date d'évaluation.

(d) Autres investissements:

Les autres investissements seront évalués à leur coût d'acquisition.

Les investissements de la Société qui ne peuvent pas être évalués selon les modalités ci-dessus ou qui n'ont pas pu être précisément évalués selon les principes d'évaluation ci-dessus seront évalués à leur valeur de réalisation estimée de bonne foi et dans le respect des directives développées par l'European Private Equity & Venture Capital Association.

30.4 La valeur des Placements de Portefeuille sera exprimée en euros sur la base d'un taux de change entre RMB et euros publié par la Banque Populaire de Chine à la Date Comptable Trimestrielle.

30.5 Les Actifs de la Société incluront les Placement de Portefeuille, évalués dans les conditions ci-dessus, plus ses effets à recevoir et ses liquidités (les "Actifs de la Société").

30.6 La Valeur de l'Actif Net sera déterminée en déduisant les dettes existantes de la valeur des Actifs de la Société, calculés comme indiqué ci-dessus (la "Valeur de l'Actif Net").

30.7 La Société peut ajourner le calcul de la Valeur de l'Actif Net dans les cas suivants:

\* au cours de toute période de fermeture des principales bourses d'échange ou autres marchés sur lesquels une partie importante des Placement de Portefeuille sont cotés ou négociés, autrement qu'une fermeture pour les congés ordinaires, ou au cours de toute période au cours de laquelle les échanges sont limités ou interrompus;

\* en cas d'apparition d'une circonstance relative aux affaires et constituant un cas d'urgence rendant impossible la cession ou l'évaluation des Placements de Portefeuille;

\* en cas d'interruption des moyens de communication normalement utilisés pour la détermination du prix ou de la valeur des Placements de Portefeuille ou du prix ou de la valeur courante des actifs relevant de la Société dans une bourse d'échanges ou autre marché;

\* au cours d'une période où la Société est dans l'impossibilité de rapatrier des fonds afin d'effectuer des paiements pour le remboursement des actions ou au cours de laquelle tout transfert des fonds nécessaires à la réalisation ou à l'acquisition des Placements de Portefeuille ou aux paiements dus au remboursement des actions ne peut, de l'avis du Commandité, être effectué à un taux de change normal.

\* lorsque la Société est ou est susceptible d'être liquidée, avec effet à partir du jour ou du jour suivant la publication d'une notification de convocation à une assemblée générale des actionnaires portant sur la liquidation.

### **Art. 31. Evaluation des actions**

31.1 La valeur des Actions (la "Valeur des Actions") sera déterminée à la Date Comptable Trimestrielle de chaque Période Comptable Trimestrielle. La Valeur des Actions sera communiquée par le Commandité aux Actionnaires dans un délai de quarante-cinq (45) Jour Ouvrables suivant la Date Comptable Trimestrielle.

31.2 La Valeur des Actions de chaque catégorie d'Actions est déterminée en calculant le montant qui aurait été distribué à chaque catégorie d'Actions, conformément à l'Article 36, si tous les Placements de Portefeuille avaient été vendus à la date d'évaluation au prix déterminé conformément à l'Article 30.

31.2 Pour les besoins de ces calculs, les montants figurant sur le Compte de Réserve Spéciale seront traités comme s'ils avaient été distribués aux Détenteurs d'Action de Carried Interest. Lors du calcul de la Valeur des Actions pour les Actions de Catégorie B, les montants figurant sur le Compte de Réserve Spéciale seront déduits de la Valeur des Actions pour les Actions de Catégorie B, afin de tenir compte de la nature imprévisible de ces montants.

31.4 De plus, les Actionnaires recevront un rapport d'activité annuel sur les nouveaux Investissements de la Société et sur les développements importants concernant l'évolution de tous les Placements de Portefeuille. Ce rapport annuel comportera une estimation avant audit de la Valeur des Actions. Il sera communiqué par le Commandité dans un délai de cinq (5) mois à partir de la Date Comptable Annuelle.

31.5 Toutes les informations et tous les documents de toute nature communiqués aux Actionnaires par la Société, le Commandité ou le Conseiller d'Investissement seront considérés comme strictement confidentiels et ne devront être divulgués à aucune Personne.

### **Art. 32. Le Dépositaire**

32.1 La garde des Placements de Portefeuille de la Société sera confiée à BPERE, ou tout autre dépositaire à la seule discrétion du Commandité (le "Dépositaire"). Le Dépositaire sera un établissement de crédit au sens de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle qu'amendée, dont le siège social sera sis au Luxembourg ou qui sera installée au Luxembourg si son siège social est établi dans un autre pays. Dans tous les cas, un Dépositaire ne pourra prendre ses fonctions qu'après approbation écrite de la CSSF.

32.2 La responsabilité du Dépositaire ne sera pas affectée par le fait qu'il peut confier la totalité ou une partie des Actifs de la Société dont il a la garde à un tiers.

32.3 Le Dépositaire devra (i) confirmer que le Capital Libéré sur les Actions est crédité en temps utile aux Actions conformément aux présents Statuts, (ii) confirmer que la Société reçoit la contrepartie de toute circonstance de cession des Actifs de la Société et (iii) confirmer que le Produit sont utilisés conformément aux présents Statuts.

32.4 Le Dépositaire recevra une indemnité conforme aux pratiques courantes du secteur bancaire au Luxembourg.

32.5 Les fonctions du Dépositaire cesseront:

a) en cas de désistement volontaire du Dépositaire ou dans le cas de sa révocation par la Société. Jusqu'à son remplacement, qui devra être effectué dans un délai de deux mois, le Dépositaire devra prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne protection des intérêts des Investisseurs;

b) lorsque la Société ou le Dépositaire sont en situation de faillite, ont établi un concordat avec leurs créanciers, ont obtenu un sursis de paiements, ont été placés sous gestion judiciairement contrôlée ou ont fait l'objet de procédures similaires ou sont mis en liquidation;

c) lorsque la CSSF retire son autorisation à la Société ou au Dépositaire.

## **Chapitre VI. Supervision des comptes**

### **Art. 33. Réviseur indépendant**

33.1 L'audit des comptes de la Société sera confié à un Réviseur indépendant, dont la désignation sera effectuée par résolution d'une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire des Actionnaires.

33.2 Le Réviseur sera désigné par la Société pour une Période Comptable Annuelle. Le mandat du Réviseur sera automatiquement renouvelé chaque année, sauf si le Commandité propose aux Investisseurs la désignation d'un autre réviseur d'entreprises lors de l'assemblée annuelle des Actionnaires.

33.3 Le Réviseur effectuera les vérifications et les audits prévus par la législation du Luxembourg et, en particulier, il confirmera l'exactitude et la régularité des comptes et de toute information de nature comptable figurant dans les rapports de gestion.

## **Chapitre VII. Exercice financier, distribution des profits et distribution des actifs**

**Art. 34. Exercice financier.** L'exercice financier de la Société s'ouvrira le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et prendra fin le 31 décembre de la même année.

**Art. 35. Adoption des états financiers.** Le Commandité élaborera, pour approbation par les Actionnaires, des comptes annuels conformément aux obligations de la législation du Luxembourg et aux pratiques comptables, qui seront approuvés lors de l'assemblée générale annuelle aux conditions de l'Article 19. Au plus tard cinq (5) mois après chaque Date Comptable Annuelle, le Commandité communiquera aux Investisseurs un exemplaire des états financiers annuels après audit du Réviseur ainsi qu'un rapport de gestion.

### **Art. 36. Remboursement et distribution aux Actionnaires**

36.1 Sous réserve de l'Article 29, les Produits Nets reçus par la Société seront distribués dès que possible par voie de distribution, rachat d'Actions sur la base de la Valeur des Actions (conformément à l'Article 9) ou réduction du capital et ils ne seront généralement pas réinvestis. Sauf en cas de liquidation au titre de l'Article 39, la Société ne distribuera pas de Produits Nets si une telle distribution était susceptible d'entraîner une diminution de la Valeur des Actifs nets de la Société en dessous d'un seuil d'un million d'euros (1.000.000 €) au total.

36.2 Indépendamment de toute disposition contraire des présentes, la Société peut conserver des montants suffisants sur les Produits Nets pour lui permettre de payer les divers droits et frais (y compris les Autres Dépenses de Gestion) et de payer tous les autres montants raisonnablement prévus par le Commandité et dus par la Société. La Société sera également en droit de conserver certains montants afin de satisfaire à toute obligation liée à un Placement de Portefeuille tels que les garanties ou cautionnements accordés à l'égard de ce Placement de Portefeuille.

36.3 Les Produits Nets de la Société qui seront distribués aux Actionnaires seront distribués selon les règles suivantes:

(a) Premièrement, 100% des Produits Nets seront distribués aux Actionnaires de Catégorie A (au prorata de leur participation dans la Société) afin de rembourser le paiement du Capital Libéré par les Actionnaires de Catégorie A;

(b) Deuxièmement, 100% des Produits Nets seront distribués aux Actionnaires de Catégorie B (au prorata de leur participation dans la Société) afin de rembourser le paiement du Capital Libéré par les Actionnaires de Catégorie B;

(c) Troisièmement, 100% des Produits Nets seront distribués aux Actionnaires de Catégorie A (au prorata de leur participation dans la Société) afin d'assurer le paiement de leurs Gains Privilégiés;

(d) Quatrièmement, 100% des Produits Nets seront distribués en paiement aux Actionnaires de Catégorie B (au prorata de leur participation dans la Société) jusqu'à 25% du montant payé aux Actionnaires de Catégorie A conformément à la règle (c) ;

(e) Enfin, le solde des Produits Nets, le cas échéant, sera distribué dans la proportion de 80% aux Actionnaires de Catégorie A (au prorata de leur participation dans la Société) et 20% aux Actionnaires de Catégorie B (au prorata de leur participation dans la Société).

#### 36.4 Compte de Réserve Spéciale

Indépendamment des dispositions de l'Article 36.3, tous les montants distribuables aux Détenteurs d'Action de Carried Interest conformément aux dispositions de l'Article 36.3 paragraphes (b), (d) et (e) seront affectés à un Compte de Réserve Spéciale (le "Compte de Réserve Spéciale") afin d'assurer que la distribution des Produits Nets de la Société satisfasse effectivement les droits à distribution des détenteurs d'Actions de Catégorie A conformément à l'Article 36.3.

Si la séquence de distribution des Produits Nets ne permettait plus de payer intégralement le Capital Libéré des Actionnaires et les Gains Privilégiés des Actionnaires de Catégorie A conformément à l'Article 36.3, le montant manquant serait tiré du Compte de Réserve Spéciale et réaffecté aux Actionnaires de Catégorie A jusqu'au paiement intégral du Capital Libéré et des Gains Privilégiés auxquels ils ont droit.

Après la Date Limite, le solde du Compte de Réserve Spéciale peut, à la discrétion du Commandité, être distribué aux Détenteurs d'Action de Carried Interest. Si, à tout moment après la distribution du Compte de Réserve Spéciale, le montant cumulé reçu par les Détenteurs d'Action de Carried Interest était supérieur au montant que les Détenteurs d'Actions de Carried Interest auraient dû recevoir conformément à l'Article 36.3, le montant excédentaire ainsi reçu par ces derniers sera immédiatement remboursé à la Société, indépendamment de la charge fiscale encourue par les Détenteurs d'Action de Carried Interest à l'égard de ce montant excédentaire.

Le Commandité investira les montants disponibles sur le Compte de Réserve Spéciale en dépôt ou instruments négociables à court terme à sa seule discrétion.

36.5 Le Commandité peut effectuer des distributions d'Actifs de la Société sous forme de liquidités ou de Titres Cotés, avec ou sans remboursement des Actions. Toutes les distributions seront réalisées comme prévu à l'Article 36.

36.6 Toute distribution effectuée sans rachat d'Actions sera réalisée par voie de distribution de dividende et sera déduite de la Valeur des Actions des catégories d'Actions bénéficiant de cette distribution.

36.7 Si le Commandité effectue une distribution par remboursement d'une ou de plusieurs catégories d'Actions, les Actions rachetées seront annulées.

36.8 Toute distribution des Actifs de la Société sera expressément mentionnée dans les rapports d'activité de gestion.

36.9 Avant la liquidation de la Société, le Commandité ne peut distribuer de titres en nature que si ces titres (i) peuvent être échangés dans une bourse d'échanges ou tout autre marché d'actions réglementé (les "Titres Cotés") (ii) sont suffisamment activement négociés pour assurer une liquidité satisfaisante selon l'avis du Commandité, (iii) ne sont pas soumis à un gel ni à toute limitation légale, réglementaire ou contractuelle similaire sur la Cession et si (iv) le Commandité informe les Investisseurs de cette distribution en nature au moins dix (10) Jour Ouvrables avant la date à laquelle il se propose d'effectuer cette distribution, en spécifiant la date du projet de distribution et les titres à distribuer.

36.10 Les distributions en nature de titres effectuées conformément à l'Article 36.9 seront réalisées à une valeur égale à la moyenne des prix d'ouverture de ces titres lors de chacun des dix (10) jours de marché précédant la date de distribution, nette des dépenses raisonnables encourues par la Société dans le cadre de cette distribution. Les distributions en nature de Titres Cotés seront effectuées de manière à ce que chaque Investisseur reçoive, dans la mesure du possible, sa proportion de tous les titres de chaque catégorie susceptibles d'être distribués plus un paiement en liquidité pour chaque Investisseur qui n'a pas reçu le nombre total de titres auquel il peut prétendre, le cas échéant.

36.11 Tout Investisseur peut demander que le Commandité fasse son possible pour vendre sur le marché public les titres que le Commandité se propose de distribuer en nature à cet Investisseur, et qu'il lui distribue les Produits Nets de la vente de ces titres. Dans un tel cas, pour les besoins du calcul des Valeurs, l'Investisseur sera considéré comme ayant reçu les titres en nature à la date de leur distribution.

**Art. 37. Distributions Provisoires.** La Société peut également effectuer des Distributions Provisoires à la seule discrétion du Commandité. Toute Distribution Provisoire augmentera les Engagements Non Tirés des Investisseurs qui ont reçu ces Distributions Provisoires et peuvent de ce fait être rappelées en un ou plusieurs Tirages Ultérieurs. La Société peut également effectuer une Distribution Provisoire dans les trois cas suivants:

(a) Si, après les Premiers Paiements effectués par les Investisseurs Subséquents, la Société dispose de liquidités excédant ses besoins;

(b) Si la Société appelle un Tirage Ultérieur afin d'effectuer un Investissement et si ce projet d'Investissement n'aboutit pas;

(c) Si la Société réalise un Investissement pour lequel la Société (ou le Commandité pour le compte de la Société) a accordé des cautionnements et/ou des garanties. Les Investisseurs (y compris les Détenteurs d'Action de Carried Interest) ne peuvent être tenus de payer tout ou partie des montants perçus au titre de ce paragraphe c) que dans la mesure où une réclamation s'est révélée recevable au titre de ces cautionnements ou des garanties. Afin de répartir le montant entre les Investisseurs, le Commandité calculera la répartition sur la base du montant révisé des Produits Nets.

Toutes les Distributions Provisoires mentionnées ci-dessus feront l'objet d'une notification écrite à tous les Investisseurs par le Commandité avant la distribution et elles seront réalisées conformément aux dispositions de la législation du Luxembourg et aux règles d'attributions prévues dans l'Article 36.

### Chapitre VIII. Dissolution, liquidation

#### Art. 38. Dissolution

38.1 La Société sera automatiquement dissoute à l'issue de la durée de validité prévue par l'Article 4 des Statuts.

38.2 La Société peut également être dissoute à toute date par décision du Commandité, sous réserve qu'il obtienne le consentement des détenteurs de la majorité des Actions.

38.3 De plus, la Société sera automatiquement dissoute si l'une des circonstances suivantes se produit:

(a) lorsque la Valeur de l'Actif Net reste inférieure à un million d'euros (1.000.000 €) pendant une durée de cent vingt (120) jours, sauf si le Commandité fusionne la Société avec un ou plusieurs fonds dont il assure la gestion;

(b) s'il est mis fin par l'une des parties à l'accord entre le Dépositaire et le Commandité concernant les fonctions du Dépositaire et si aucun autre Dépositaire n'est désigné par le Commandité dans un délai maximum d'un an après réception de la notification de cessation; ou

(c) si le Commandité est dissout ou soumis aux procédures de faillite, si le Commandité cesse d'être autorisé à gérer la Société au Luxembourg ou si le Commandité cesse son activité pour quelque raison que ce soit. Dans ce cas, la Société ne sera pas dissoute si la majorité des Actionnaires décide de maintenir l'activité de la Société et choisit un nouveau Commandité approuvé par la CSSF. Tout nouveau Commandité doit accepter de respecter les règles qui ont été acceptées par l'actuel Commandité.

#### Art. 39. Liquidation

39.1 La liquidation de la Société sera effectuée par le Commandité ou tout autre liquidateur désigné par l'assemblée générale des Actionnaires qui définira les pouvoirs du liquidateur. Les Commissions de Gestion resteront dues au cours de la période de liquidation au Commandité agissant en tant que liquidateur, ou à toute autre partie exerçant la mission de liquidateur.

39.2 Le liquidateur sera investi des pouvoirs les plus larges, dans l'intérêt des Investisseurs, pour vendre des Actifs de la Société, payer les créanciers et distribuer le reliquat entre les Actionnaires en proportion de leurs droits et conformément à l'Article 36. Au cours de la période de liquidation, le liquidateur peut vendre certains ou l'ensemble des Placements de Portefeuille dans les meilleures conditions possibles ou il peut, à sa discrétion, distribuer la totalité ou une partie des Placements de Portefeuille en nature, que ces Placements de Portefeuille soient cotés ou non cotés sur un Marché Boursier Réglementé. En cas de distribution en nature de Titres Cotés ou de titres non cotés, la valeur de ces titres pour les besoins de la distribution sera déterminée dans les conditions prévues à l'Article 30. Les Actionnaires bénéficiant d'une distribution des Placements de Portefeuille en nature seront liés par les dispositions des accords relatifs à ces Placements de Portefeuille, dans la mesure prévue par ces accords.

39.3 Le liquidateur fera en sorte que la Société honore la totalité de ses dettes, obligations et engagements ainsi que tous les coûts et qu'elle effectue une provision appropriée pour des obligations actuelles ou futures, prévues ou imprévues, dans chaque cas dans la limite des Actifs de la Société.

39.4 A la Date de Liquidation Finale, le liquidateur devra vérifier que le Capital Libéré pour les Actions de Catégories A et de Catégorie B émises soit remboursé aux Actionnaires et que les Gains Privilégiés soient intégralement versés. Si le Capital Libéré pour les Actions de Catégories A et de Catégorie B émises et si les Gains Privilégiés n'ont pas été intégralement versés aux Actionnaires, le liquidateur doit distribuer les montants du Compte de Réserve Spéciale aux Actionnaires de Catégorie A ainsi qu'aux Détenteurs d'Action de Carried Interest jusqu'à ce que le Capital Libéré pour toutes les Actions de Catégories A et de Catégorie B et les Gains privilégiés soient intégralement payés.

39.5 Après ces distributions, si le montant distribué aux Détenteurs d'Action de Carried Interest excède vingt pour cent (20%) des Gains de la Société, le montant du Compte de Réserve Spéciale supérieur à vingt pour cent (20%) des Gains de la Société sera distribué aux Actionnaires de Catégorie A. Les montants restant sur le Compte de Réserve Spéciale seront alors distribués aux Détenteurs d'Action de Carried Interest.

### Chapitre IX. Législation applicable

**Art. 40. Législation applicable.** Toutes les questions non considérées par les Statuts seront traitées conformément à la Loi sur les Sociétés et à la Loi SICAR.

#### *Souscription et paiement*

Après rédaction des Statuts de la Société par les parties présentes, ces parties ont souscrit le nombre d'actions et ont payé en numéraire les montants mentionnés ci-après:

Actionnaires	Capital souscrit (€)	Nombre et catégories d'actions	Capital Libéré (€)
Edmond de Rothschild Private Equity China Management, S.à r.l. . . . . .	1	C	500,-

Edmond de Rothschild Private Equity .....	28	A1	14.000,-
China Investment, S.C.A. ....	24	A2	12.000,-
	13	B	6.500,-
TOTAL .....	66		33.000,-

La preuve de ces paiements a été apportée au notaire soussigné qui déclare que les conditions prévues par les Articles 26 et 103 de la Loi sur les Sociétés, ainsi que les conditions prévues par l'Article 4 de la Loi SICAR sont satisfaites.

*Frais*

Les dépenses, coûts, droits et charges de quelque nature que ce soit relatifs à la signature de cet acte seront supportés par la Société et leur montant est estimé à environ deux mille euros.

*Dispositions provisoires*

Le premier exercice financier commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2009. De ce fait, la première assemblée générale se tiendra au cours de l'année 2010.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les parties désignées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié la régularité de la constitution de l'assemblée, elles ont adopté les résolutions suivantes, chacune à l'unanimité:

1. Il est décidé par résolution d'établir le siège social de la Société au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

2. Il est décidé par résolution de désigner à titre de Réviseur Mazars, dont le siège social est sis 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg. La durée de l'exercice des fonctions du Réviseur prendra fin à la clôture de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 2008.

3. Il est décidé par résolution de désigner Banque Privée Edmond de Rothschild Europe ("BPERE"), dont le siège social est sis 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg en tant que Dépositaire des actifs de la Société. Cette fonction sera assurée directement par le Dépositaire ou par l'intermédiaire de ses correspondants, personnes désignées, agents ou délégués.

Le Dépositaire assumera ses missions et ses responsabilités conformément à la Loi SICAR.

Le présent acte a été rédigé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête de ce document.

Le présent notaire, comprenant et parlant l'anglais, déclare ici que sur demande des personnes comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi par une version en langue française. Sur demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Après lecture de ce document par les personnes comparantes, identifiées par le notaire par leur nom patronymique, leur prénom, leur état civil et leur lieu de résidence, les dites personnes ont signé avec Nous, notaire, cet acte original.

Signé: N. CUISSET, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 novembre 2008. Relation: LAC/2008/46054. - Reçu à 0,5%: mille deux cent cinquante euros (1.250,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008148660/211/2226.

(080175546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

**OCM Luxembourg Tekni-Plex Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 142.875.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008149430/242/13.

(080175897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

---

**Magnum Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8057 Bertrange, 15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 99.420.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/12/08.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008149700/8353/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07970. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

---

**THM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8057 Bertrange, 15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 128.262.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/12/08.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008149699/8353/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07968. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

---

**Am Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 128.284.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/12/08.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008149698/8353/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07967. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

---

**Timeplus S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5445 Schengen, 47, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 117.793.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008149701/7564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00586. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

**Keilor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 109.971.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/12/08.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008149692/8353/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07955. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

**Hydinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 60.295.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 11 novembre 2008.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008148484/695/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08167. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

**Assistance Ingénierie Lorraine Europe (AILE) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.124.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008140074/734/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV07977. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

**eOffice Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.728.

*Extrait du procès-verbal des résolutions prises dans la forme circulaire  
par les administrateurs restants avec effet au 4 novembre 2008*

Monsieur Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme adminis-

trateur de la société en remplacement de Monsieur Pietro LONGO, démissionnaire, dont il achèvera le mandat qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 18 novembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

eOFFICE INVEST S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008149223/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08460. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

---

**Der Schreiner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5240 Sandweiler, 12, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 112.624.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008149703/7564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00584. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

---

**Tomdax S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, Op der Ahlkërrech.

R.C.S. Luxembourg B 109.598.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008149704/7564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00583. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

---

**GMT Spanext S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.627.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 11 novembre 2008*

1. M. Cornelius Martin BECHTEL et M. Jean FELL ont démissionné de leur mandat de gérant.

2. M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

3. Mme Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérante pour une durée indéterminée.

4. La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour GMT Spanext S.à r.l.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008149217/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08516. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

---

**DeLa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 4, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 87.393.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008149707/7564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00601. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

---

**Stolz Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5552 Remich, 51, route de Mondorf.  
R.C.S. Luxembourg B 91.839.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008149708/7564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00600. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

---

**Amigo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 94.368.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008149709/7564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00598. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

---

**Bell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 33.735.810,00.**  
Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 66.801.

Le bilan au 31 août 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008149726/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07618. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

---

**Sax International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 77.731.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008149724/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07634. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

---

**Regi Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 91.600.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 31 janvier 2003, acte publié au Mémorial C no 265 du 12 mars 2003.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour REGI PARTICIPATIONS S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008149728/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08580. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

---

**Bank of Credit and Commerce International S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1852 Luxembourg, 2A, Kalchesbruck.

R.C.S. Luxembourg B 10.370.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 17 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008140177/636/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07093. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Fintal Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 74.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008140176/1005/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07195. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**BEN & Co CHARTERING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 72.582.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008149710/8214/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09970. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

---

**Wallace Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.041.

*Extrait du procès-verbal l'assemblée générale de l'associé unique tenue en date du 30 octobre 2008*

La démission de M. Bob FABER en tant que gérant a été acceptée avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Pour WALLACE PROPERTIES S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008149239/6341/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09106. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

---

**Sechep Investments Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 15.500,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.239.

*Extrait du procès-verbal l'assemblée générale des associés tenue en date du 30 octobre 2008*

La démission de M. Alain HEINZ en tant que gérant a été acceptée avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008149234/6341/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09108. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

---

**Flexokem A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R.C.S. Luxembourg B 36.272.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008149711/693/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT01835. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

---

**Flexokem A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R.C.S. Luxembourg B 36.272.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008149712/693/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT01839. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

---

**Prodex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R.C.S. Luxembourg B 62.484.

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008149713/554/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT01986. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

---

**H.T.I. Hotel Trust Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 84.274.

Je soussignée Guffanti Catherine, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg  
née le 20 janvier 1963 à Longwy (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

H.T.I. Hotel Trust Investment S.A., ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,  
enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 84.274.

Date effective: le 31 octobre 2008.

Fait à Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Guffanti Catherine.

Référence de publication: 2008140747/1022/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01743. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

---